

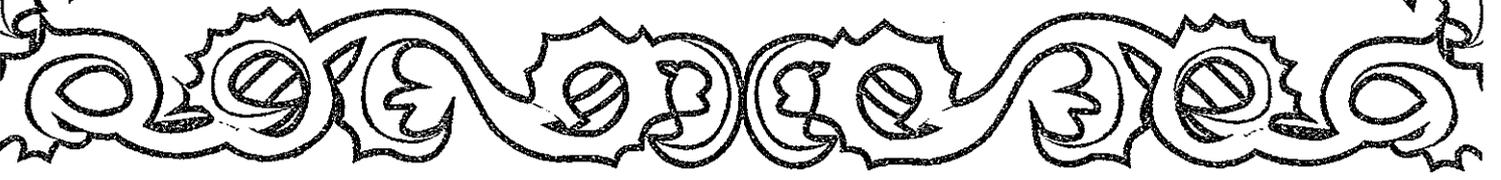
# LE PETIT CORPATUS



**B  
A  
2**      **O  
N  
O**      **N  
N  
O**      **N  
E  
O**      **E  
E  
O**

JANVIER/FEVRIER 2000

N°158





# LES VŒUX DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU

Au nom des membres de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou, je tiens à vous souhaiter bonheur et santé pour vous et votre famille. Que cette année 2000 vous trouve en pleine forme et que tous vos vœux les plus chers se réalisent. Avec toute mon amitié, La Présidente Gisèle ROUX

\*\*\*\*\*

## LES VŒUX DU MAIRE

A l'aube de ce nouveau millénaire, le Conseil Municipal et moi-même tenons à vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2000.

L'année écoulée a été propice à la réalisation et au lancement de nombreux projets municipaux.

Dans le cadre du développement touristique de la région, l'aménagement des abords du Lac du Sautet, dont le maître d'œuvre est le SIVOM, est bien avancé.

D'autre part, un site Internet du Canton de CORPS a été créé en partenariat avec EDF, ce qui permet de faire connaître notre région à un échelon international.

En 1999, la Rue des Fossés a connu de notables améliorations avec une nouvelle entrée pour la Mairie et un éclairage la mettant en valeur, ainsi que la fontaine et le clocher de l'église.

Toujours au niveau de l'amélioration des structures communales, la Maison du Tourisme a été entièrement rénovée pour être plus accueillante : façade repeinte, réorganisation du travail avec les Emplois-Jeunes, développement et création de produits en collaboration avec les partenaires touristiques.

L'intérieur de l'église a également été entièrement repeint par la Paroisse avec la participation de la Mairie. Nous espérons pouvoir commencer rapidement la rénovation de la façade d'entrée de l'église et la mise en place de vitraux sur la fenêtre gothique du porche afin que tout soit terminé cet été.

Par ailleurs, la remise en état progressive du bâtiment de l'ancienne Maison de Retraite est en cours. Il pourrait accueillir un centre de télétravail et permettrait aux associations de disposer de salles de réunion et d'exposition.

La réhabilitation du quartier sous l'église (ancienne maison Evrard et maisons voisines) pour les librairies du Village du Livre et la rénovation d'appartements devraient voir le jour cette année, 7 P.L.A. (prix locatifs aidés) viennent d'être attribués à la Commune par le Préfet.

Enfin, il faut bien entendu parler du passage au Troisième Millénaire ! La Mairie et la Maison du Tourisme ont de nombreux projets de festivités. Le 31 Décembre 1999 a donné le ton avec un feu d'artifices et un apéritif offerts par la Municipalité. Et tout au long de l'année 2000, différentes manifestations sportives ou culturelles auront lieu.

L'équipe municipale continue à travailler pour que CORPS soit reconnu comme un village dynamique dans lequel il fait bon vivre. Notre souci constant est de rester au service de la Collectivité dans le but de maintenir et développer le potentiel économique, touristique, ainsi que les administrations publiques, ce qui est vital pour une commune rurale comme la nôtre, et de continuer une bonne gestion des finances communales en gardant une politique de non-augmentation des impôts.

Encore Bonne et Heureuse Année 2000 à tous !

*Am. tr. les agents du Comité Municipal et de l'asso-culturelle*

Le Maire



**18 DECEMBRE 1999**

**PRESENTS :** MM. CARDIN, ROUX, FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUMENIL, GONSOLIN, TISSOT, GARAUD, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.  
**ABSENTS :** CORBY, CROCHON, CALVAT, BOULANGER.  
**Secrétaire de Séance :** M.GARAUD.

**Ordre du Jour :**

- I)- Délibération pour l'apurement de l'inventaire et de l'état de l'actif.
- II)- Dissolution du Syndicat Drac-Souloise.
- III)- Tarifs 2000 : Ordures Ménagères, Locations, Eau 03/2000-03/2001.
- IV)- Répartition paiement Mutuelle Employés.
- V)- Contentieux en cours : LVT, Canal d'Arrosage, Base Multiloisirs du Lac du Sautet, Redevance SNC La Sézia, Taxes de Séjour.
- VI)- Travaux : Terrain de Football (vestiaires), Route du Lac, Ecoles.
- VII)- Lettres de : Préfecture pour décharge et autorisation Taxi ; INPG pour Raid.
- VIII)- Convention pour paiement Aide Sociale 1999.
- IX)- Contrat de travail Agent d'Entretien Ecoles, Mairie ; Fonctionnement Cantine et Garderie ; Paiement frais Ecole pour élève extérieur (St Firmin).
- X)- Attribution Logement OPAC.

**I)- DELIBERATION POUR L'APUREMENT DE L'INVENTAIRE ET DE L'ETAT DE L'ACTIF :**

Le Maire rappelle la mise en place de l'instruction comptable M14 applicable au 01/01/1997, dans laquelle il y a obligation d'établir un inventaire mobilier et immobilier de l'actif au bilan des Collectivités Territoriales. A cet effet, une circulaire interministérielle n°CD-6955 du 31/12/97 prévoit d'alléger les

tâches de recensement de biens meubles renouvelables autres que les matériels de transport, acquis depuis plus de cinq ans au 01/01/97, en les sortant de l'actif du bilan.

Ces biens peuvent être sortis de l'état de l'actif de façon progressive, de la manière suivante :

Dates d'acquisition des biens et dates de sortie de l'actif :

Avant le 01/01/92.	Le 31/12/97
Année 1992	Le 31/12/98
Année 1993	Le 31/12/99
Année 1994	Le 31/12/2000
Année 1995	Le 31/12/2001.

Cette procédure d'apurement ne fait en aucun cas obstacle au maintien de certains biens renouvelables à l'actif du bilan ; ces sorties étant des opérations d'ordre non budgétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Receveur Municipal à procéder à ces sorties du patrimoine selon le calendrier exposé ci-dessus.

**II)- DISSOLUTION DU SYNDICAT DRAC-SOULOISE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 8 Novembre 1999, le Syndicat Drac-Souloise a décidé sa dissolution au 31 Décembre 1999 et a proposé de répartir le solde de trésorerie au prorata des critères de répartition de chaque commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- entérine la dissolution du Syndicat Drac-Souloise,
- accepte la répartition du solde de trésorerie au prorata des critères de répartition des communes adhérentes,
- charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à la dissolution.

**III)- TARIFS 2000 : ORDURES MENAGERES, LOCATIONS, EAU 03/2000- 03/2001 :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que toute modification de tarif doit se faire avant le début

de la période concernée et demande à l'Assemblée de se prononcer sur une modification éventuelle des tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs appliqués actuellement pour le service de distribution d'eau :

Entretien branchement compteur : 60,00 F  
 Forfait 60M3 : 194,30 F  
 Le M3 supplémentaire : 6,00 F  
 Forfait assainissement : 25,70 F  
 Taxe assainissement / M3 supplémentaire : 2,00 F.  
 D'autre part, les tarifs suivants sont confirmés :

- Remise en eau après suppression d'un abonnement : 1000,00 F
- Manœuvre de vanne 100,00 F
- Forfait pour changement de compteur : 400,00 F
- Tarif de base des Ordures Ménagères (Coeff. 1) : 390,00 F.

**Montant de la redevance pour la collecte et le traitement des Ordures Ménagères dans la Commune de CORPS :**

(Base : Arrêté Préfectoral du 25 Juillet 1985) :

Type de logement et coefficient correspondant :

Logement 1 Personne :	1
2 Personne :	1,5
Famille :	2

Gîte : 1

Boutique de souvenirs, Coiffure, Assurances, Banque, Perception, Bureau de Poste, Gendarmerie, Brocante, Médecin, Equipement (DDE), Dentiste, Petit Café, Petit Artisan, Laverie, Scierie, Station-Service : 3

Epicerie, Quincaillerie, Magasins d'Electricité, de Confection, Boulangerie, Pharmacie, Négociant : 3,5

Libre-service, Boucherie, Snack-Bar : 6

Garage (- de 5 employés) : 5

Garage (+ de 5 employés) : 6

Restaurant : 15

Hôtel : 10

Hôtel-Restaurant

(- de 5 employés) : 18

Hôtel-Restaurant

(+ de 5 employés) : 45

Collectivités - de 25 lits : 12

Collectivités + de 25 lits : 18

Village de Vacances :	30
Maison de Retraite :	24
Campings – de 25 emplacements :	6
Campings + de 25 emplacements :	10.

#### Tarifs Locations 2000 :

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs suivants :

- Occupation du domaine public :  
40,00 le M<sup>2</sup>, d'où :

M.PERRAULT (30M <sup>2</sup> ) :	1200,00F
M.MALMEZAC (16M <sup>2</sup> ) :	640,00 F
M.DELAS (47M <sup>2</sup> ) :	1880,00F
M.PELLISSIER (26M <sup>2</sup> ) :	1040,00F
M.WEBER (16M <sup>2</sup> ) :	640,00 F
M.JOURDAN (12M <sup>2</sup> ) :	480,00 F.

- Location Garage à Mr  
TEMPLIER Joseph : 240,00 F HT  
(mensuel).

- Location Ancienne Cure : 7 564 F  
(annuel) .

Les autres tarifs de location  
demeurent inchangés, à savoir :

- Location Salle des Fêtes (Par jour)  
(Gratuit pour les Associations de  
CORPS) : 500,00 F ou 800,00 F  
(personnes extérieures à la  
Commune).

- Location 1<sup>o</sup> partie Salle des Fêtes  
ou Salle Polyvalente (Gratuit pour  
les Associations de CORPS) :  
300,00 F ou 500,00 F (personnes  
extérieures à la Commune).

Location Matériel (Journée) :

Chaises :

Commerçants :	5,00 F
Autres :	3,50 F

Tables :

Commerçants :	24,50 F
Autres :	8,00 F.

- Location du camion (avec  
chauffeur) pour un voyage à la  
Décharge : 200,00 F.

#### Bail de Location Canal d'Arrosage :

Le Maire informe le Conseil  
Municipal de la nécessité de  
procéder à la révision du loyer dû  
au Canal d'Arrosage pour la  
location du Garage des Aires.

En prenant le dernier indice ICC de  
l'INSEE à savoir 1069 pour le 2<sup>o</sup>  
trimestre 1999 (JO du 13/10/99), on  
aura comme nouveau loyer :

10 000/1061,75 x 1069 =
10 068,28 F.

(1061,75 étant l'indice ICC du 4<sup>o</sup>  
trimestre 98, pris comme base du  
loyer).

Après délibération, le Conseil  
Municipal approuve le règlement  
du loyer au Canal d'Arrosage au  
01/01/2000 au prix de : 10 068,28F

#### IV)- REPARTITION PAIEMENT MUTUELLE EMPLOYES :

Le Maire fait part au Conseil  
Municipal du changement de taux  
de cotisation de la MUTEX,  
mutuelle complémentaire souscrite  
par les employés communaux  
titulaires, qui passe de 1,04 % à  
1,11% au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Le Maire demande au Conseil  
Municipal de se prononcer sur la  
répartition de la charge de la  
cotisation entre l'employeur  
(Mairie) et les employés.

Après délibération, le Conseil  
Municipal décide la répartition  
suivante :

0,85 à la charge de l'employé (au  
lieu de 0,81).

0,26 à la charge de l'employeur (au  
lieu de 0,23).

#### V)- CONTENTIEUX EN COURS : LVT, Canal, d'Arrosage, Base Multiloisirs du Lac du Sautet, Redevance SNC La Sézia, Taxes de Séjour :

a) Avocat pour contentieux  
malfaçons Village de Vacances :

Le Maire fait le point devant  
l'Assemblée du dossier en cours  
concernant l'action entreprise par  
LVT devant le Tribunal  
Administratif pour les malfaçons  
constatées à la suite de la  
rénovation des bâtiments du Village  
Vacances.

Le Maire propose de faire appel à  
un avocat pour défendre la  
Commune auprès du Tribunal  
Administratif.

Après délibération, le Conseil  
Municipal charge le Maire de  
représenter la Commune dans cette  
affaire et propose de faire appel au  
Cabinet FESSLER pour suivre et  
plaider ce dossier.

b) Facture de mise à disposition  
de l'animateur du Village de  
Vacances lors de l'accident de  
Delphine : Après renseignements,

le Maire confirme que cette facture  
doit être réglée.

c) Lecture est faite de la lettre du  
Village de Vacances relatant les  
remarques formulées par les  
vacanciers au cours de leur séjour  
dans notre Commune : réponse sera  
donnée en particulier concernant la  
réfection de la Route du Lac.

d) Contentieux Canal d'Arrosage:  
Le Maire donne connaissance au  
Conseil Municipal des requêtes  
présentées par l'Association du  
Canal d'Arrosage pour l'appel du  
jugement du TGI du 19/02/98 qui  
passera en Cour d'Appel le  
11/12/2000 :

L'Association du Canal d'Arrosage  
réclame le paiement des sommes  
suivantes :

3 000 000 F pour la réalisation des  
travaux d'aspersion,  
2 200 000 F pour la privation de  
jouissance des droits d'eau,  
50 000 F de dommages et intérêts,  
164 519 F pour régularisation de  
sommes dues au titre de la  
redevance.

Soit au total la somme de :

5 414 519 F.

Le Maire pense que ces demandes  
sont dénuées de tout fondement, en  
particulier au regard des besoins  
existants en matière d'aspersion et  
envisage de faire par écrit une  
réponse publique concernant cette  
affaire.

e) Paiement Taxes de Séjour :

Plusieurs taxes de séjour n'ont pas  
été récupérées à l'issue de la saison  
passée : des lettres de rappel seront  
envoyées et les relances éventuelles  
transmises au SIVOM.

#### IV)- TRAVAUX TERRAIN DE FOOTBALL (Vestiaire), ROUTE DU LAC, ECOLES :

a) Demande de subvention pour  
travaux d'aménagement au  
terrain de Football :

Le Maire fait part au Conseil  
Municipal du projet établi par le  
Football Club Sud-Isère pour  
l'aménagement des vestiaires, du  
local du siège et des abords du  
terrain de Foot.

Les devis établis se montent au total  
à : 227 000 F HT (273 437 F TTC).  
Après en avoir délibéré, le Conseil  
Municipal propose de solliciter les

différentes administrations sur les possibilités d'octroi de subventions et de se prononcer, une fois les modalités de financement établies, sur l'opportunité d'engager ces travaux d'aménagement.

**b) Demande de subventions pour l'élargissement de la Route du Lac VC n°1 :**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis fourni par les services de l'Équipement pour élargir la voie communale qui permet d'accéder au Village Vacances. Cette voie en effet supporte un trafic estival très important, il est donc prévu de porter sa largeur de 3,5 mètres à 5 mètres.

Le coût de cette opération est estimé à 2 millions de Francs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Charge le Maire de faire les demandes de subventions auprès de toutes les administrations,
- Propose de décider de la faisabilité du projet, une fois les sources de financement connues.

**c) Demande de subventions pour travaux Ecole :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de Mr VOULLON, responsable des Affaires Scolaires et Universitaires au Conseil Général de l'Isère demandant à la Commune de délibérer à propos de la réfection du préau de l'Ecole.

Une première estimation évalue le coût des travaux à 400 000 F.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer la réparation du préau, charge le Maire d'obtenir auprès des entreprises locales des devis détaillés et de rechercher auprès des divers organismes le maximum de subventions, en particulier auprès du Conseil Général dans le cadre de « Réparations des bâtiments communaux non-productifs de revenus ».

**d) Assainissement Phases 1, 2, 3 :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par ETUDES ET PROJETS de réalisation d'un schéma général d'assainissement consistant à collecter tous les effluents

provenant du réseau unitaire actuel, à les acheminer par des réseaux gravitaires et de refoulement jusqu'à la station d'épuration qui se situera à proximité de la RN537 au lieu dit Les Combes.

Ces travaux seront réalisés par tranches (8 tranches) à faire en 7 phases successives.

Les 3 premières phases concernent la réalisation des tranches 1, 2, et 7 et leur coût est estimé à :

3 534 000 F HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, estimant que l'assainissement est une priorité communale, charge le Maire d'effectuer toutes les démarches pour obtenir les subventions et mettre sur pied un plan de financement permettant dans un premier temps de réaliser les travaux relatifs aux trois premières phases.

**VII)- LETTRES DE : LA  
PREFECTURE POUR  
DECHARGE ET  
AUTORISATION TAXI, INPG  
POUR RAID :**

**a) Lettres de la Préfecture :**

Demande est faite pour connaître la date de fermeture et le dossier de remise en état de l'ancienne décharge : Le Maire se charge de faire la réponse au Préfet.

**b) Autorisation Taxi :**

Nicolas RIVIERE ayant obtenu son certificat de capacité professionnelle et la Commission Départementale des taxis et voitures de petite remise, donnant dans sa séance du 15 Décembre 1999, un avis favorable à Mr PERRAULT Christian pour sa demande d'autorisation de stationnement d'un taxi sur la Commune (suite à l'avis favorable du Maire en date du 6 Octobre 1999), il est nécessaire de prendre un arrêté créant un 4<sup>o</sup> emplacement ; accord de l'Assemblée sous condition de vérification des cartes professionnelles de Mr et Mme PERRAULT.

**c) Raid INPG :**

Le cercle des élèves de l'INPG organise un raid les 20 et 21 Mai 2000 et recherche une aire pour la mise en place de tente pour 200

personnes environ : avis favorable pour l'utilisation du terrain de Foot et de ses installations sanitaires.

**VIII)- CONVENTION POUR  
PAIEMENT AIDE SOCIALE  
1999 :**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier envoyé par le Président du Conseil Général à propos de l'article 13 de la loi du 27 Juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle qui supprime à compter de l'an 2000 les contingents communaux d'aide sociale. Cette suppression entraîne un transfert de la DGF des Communes vers la DGF des départements. La mise en œuvre de cette réforme devant s'effectuer sur deux exercices, pour ne pas pénaliser les Communes, le Conseil Général propose un étalement du paiement du contingent 1999 sur 10 ans de 2001 jusqu'à 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le paiement du contingent d'aide sociale 1999 sur 10 ans et charge le Maire de signer la convention entre la Commune de CORPS et le département de l'Isère fixant les modalités de paiement du contingent 1999.

**IX)- CONTRAT DE TRAVAIL  
AGENT D'ENTRETIEN  
ECOLES MAIRIE :**

**a) Garderie Ecole :**

Le Maire informe l'Assemblée sur les conditions de fonctionnement actuelles de la garderie de l'Ecole : celle-ci est assurée par un employé jeune le matin de 7H45 à 8H50 et le soir de 16H10 à 18H avec gratuité complète pour tous les enfants accueillis.

Le Maire suggère de mettre en place, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2000, une participation pour le service rendu.

Après délibération, le Conseil Municipal propose de demander une participation de 5 Frs par enfant pour le matin et 5 Frs par enfant l'après-midi.

Les enfants concernés seront inscrits sur un registre prévu à cet effet et la facturation se fera par titre émis par la Perception, en fin de mois (comme pour la cantine).

**b) Accompagnement trajet  
Cantine :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des souhaits formulés par les parents d'élèves à propos de l'accompagnement des enfants sur le trajet de l'Ecole à la cantine de la Maison de Retraite, notamment de mettre chaque jour à disposition un car pour transporter les plus jeunes. Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord sur les conditions de déroulement de ces trajets :

- Surveillance des enfants sur le trajet de l'Ecole à la MAPAD par 2 accompagnateurs,
- Transport en car pour tous les enfants uniquement les jours de mauvais temps.

**c) Agent d'entretien :**

Le contrat d'agent d'entretien à mi-temps se terminant fin décembre 1999, il faudrait pourvoir le poste au plus tôt.

Sur 5 demandes arrivées en Mairie, 3 ont été retenues : les personnes concernées seront reçues par les élus le jeudi 23 Décembre à partir de 20H30.

**X)- ATTRIBUTION  
LOGEMENT OPAC :**

Sur les trois demandes proposées, deux ont été choisies : contact sera pris avec les personnes intéressées.

**XD)- OPERATION  
PRODEPARE :**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis établi par l'ONF pour la réhabilitation des berges et du lit du ruisseau de la Combe de Lara.

Ces travaux pourront être exécutés au nom de l'opération PRODEPARE (programme départemental d'insertion par l'environnement) par des équipes de personnes en contrat emploi solidarité, encadrées par l'ONF.

Le coût maximal de l'opération se monte à 10 400 F HT.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour participer à l'opération PRODEPARE en vue de réhabiliter les berges et le lit du ruisseau de la Combe de Lara, sur une distance de 1000 m environ, pour un coût maximal de 10 400 F HT (12 542, 40 F TTC).

**DES SUBVENTIONS POUR LE  
CANTON DE CORPS**

Le Conseiller Général Gérard CARDIN nous a communiqué les diverses aides et subventions attribuées au Canton de Corps par le Conseil Général lors des dernières réunions de la commission permanente et de l'assemblée départementale.

**AMBEL :**

17 350 F pour la construction d'un abribus et 35 814 F au titre de la répartition des ressources du Fonds Départemental de la taxe professionnelle (préjudice environnement).

**BEAUFIN :**

35 814 F au titre de la répartition des ressources du Fonds Départemental de la taxe professionnelle (préjudice environnement).

**CORPS :**

90 000 F pour la voirie communale, suite aux intempéries de l'hiver 1999 ; 119 000 F pour la desserte de la station de pompage du hameau du Coin ; 35 400 F pour le fonctionnement de la cantine scolaire pour 1999 ; 79 301 F au titre de la répartition des ressources du Fonds Départemental de la taxe professionnelle (préjudice environnement salariés proximité) ; 52 708 F au titre de la participation du département pour 5 emplois-jeunes (2<sup>ème</sup> année).

**LES COTES DE CORPS :**

75 000 F au titre de la dotation de solidarité 1999 ; 19 740 F au titre des améliorations pastorales, investissements de communes.

**MONESTIER D'AMBEL :**

75 000 F au titre de la dotation de solidarité 1999.

**PELLAFOL :**

42 902 F au titre de la répartition des ressources du Fonds Départemental de la taxe professionnelle (préjudice environnement).

**QUET-EN-BEAUMONT :**

100 000 F au titre de la dotation de solidarité 1999 ; 65 000 F pour les travaux de réfection de la toiture de l'église ; 7 090 F au titre de la répartition des ressources du Fonds Départemental de la taxe professionnelle (préjudice environnement).

**ST LAURENT-EN-BEAUMONT :**

9 600 F pour le fonctionnement de la cantine scolaire.

**SAINTE LUCE :**

35 677 F pour les travaux de rénovation d'un local technique.

**ST MICHEL-EN-BEAUMONT :**

53 900 F pour l'acquisition d'une étrave et de deux paires de chaînes.

**ST PIERRE-DE-MÉAROTZ :**

12 518 F au titre de la répartition des ressources du Fonds Départemental de la taxe professionnelle (préjudice environnement, écrêtement).

**LA SALETTE FALLAUAUX :**

37 496 F pour la voirie communale, suite aux intempéries de l'hiver. 9 261 F au titre de la répartition des ressources du Fonds Départemental de la taxe professionnelle (préjudice salariés, proximité).

**LA SALLE -EN-BEAUMONT :**

12 518 F au titre de la répartition des ressources du Fonds Départemental de la taxe professionnelle (préjudice environnement, écrêtement).

**S.I.V.O.M. DE CORPS :**

390 000 F pour l'aménagement des accès et berges du Lac du Sautet ; 300 000 F pour l'aménagement des plages ; 380 000 F pour la réalisation de la base nautique ; 755 000 F pour la rénovation du camping ; 133 000 F au titre du Fonds Départemental de la taxe professionnelle destiné aux cantons de moins de 2 000 habitants ; 94 016 F pour l'organisation d'un chantier de travaux d'entretien des sentiers, chemins de randonnée (opération PRODEPARE).

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES ORDURES MENAGERES :**

74 030 F au titre de l'aide de la collecte des ordures ménagères se répartissant comme suit : 54 030 F comme solde 1998 et 20 000 F comme acompte 1999.

**ASA DU CANAL DU  
BEAUMONT :**

90 000 F pour des travaux de renforcement du réseau des Marcoux à la Salle-en-Beaumont.

**S.L.E. DU BEAUMONT :**

280 000 F pour divers travaux.

**DIVERS :**

Primes à l'entretien des zones menacées d'abandon :

\*Pellafol : 13 075 F pour 4 propriétaires

\*St Pierre-de-Méarotz : 11 320 F pour 3 propriétaires

\*La Salle-en-Beaumont : 31 911 F pour 12 propriétaires.

(Article paru dans le D.L.)

## S.I.V.O.M DE CORPS REUNION DU 8 DÉCEMBRE 1999

**PRESENTS** : MM. MOUTIN, ABERT, COURTEAU, RIGLET, BONTHOUX, ROUX, BALME, TROSSERO, CHARLES J., CANILLOS, MEILLAND-REY, FRANCOU-CARRON, FROMENT, PRA L., BOREL, SICARD, SECHIER, BERNARD, BATTISTEL, CHARLES J.L.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. BARET, CHARLES M.

Mr MOUTIN ouvre la séance en demandant aux communes d'effectuer le versement de la répartition financière des travaux d'entretien différé 1998 avant le 15 Décembre.

Il est décidé qu'une avance financière sur tous les travaux sera demandée en milieu d'année afin de permettre au SIVOM d'effectuer les règlements avant l'obtention des subventions.

Mme BATTISTEL expose à l'assemblée que la commune de la Salle en Beaumont refuse la réception des travaux de SCR. Ces travaux ont été mal faits, avec retard et seulement en partie.

### DÉCISION MODIFICATIVE

Des crédits supplémentaires sont votés afin de pouvoir régler en début d'année 2000 sur les restes à réaliser de 1999

\* renouvellement de l'ordinateur du SIVOM

\* réalisation des mini-déchetteries de Corps et la Salle en Beaumont

et pour régulariser le programme d'entretien différé 1998 de 56000F de dépenses supplémentaires.

### VIA FERRATA

Le projet de via ferrata sur les aiguillettes à Monestier d'Ambel est ajourné par le Conseil Municipal de Monestier d'Ambel suite à la réprobation de l'association de chasse. Le projet sur les rives du Drac à l'aval du Lac du Sautet, suite à l'étude de faisabilité, est maintenu. EDF, n'ayant pas de documents précis, s'engage à effectuer des lâchers d'eau pour étudier leur impact.

Le coût de cet équipement est évalué à 580 400 F HT d'ouvrage technique et 150 000 F HT de maîtrise d'œuvre qui sera effectuée par l'ONF.

Cet équipement est financé en partie par le Département et le F.I.D.

### SIGNALÉTIQUE

#### DES SENTIERS

La signalétique sera effective pour le mois de Mai 2000. Son coût a été

augmenté de 677 966,17 F afin d'être conforme à la charte départementale. Le Département a octroyé de ce fait une subvention supplémentaire de 385 162 F. Il reste donc à répartir, déduction faite du FCTVA, la somme de 183 137 F. Cette répartition a été faite selon les critères élaborés par délibération du 24 Juin 1998.

### CARTOGRAPHIE SENTIERS

A la demande du SIVOM, l'ONF propose deux maquettes de dépliants de présentation des sentiers de randonnée sur le Canton de Corps.

La proposition de 60 000 F est adoptée à l'unanimité, donnant une présentation globale dans laquelle des fiches par commune pourront être jointes. Ces fiches seront élaborées par l'emploi-jeune qui devrait être opérationnel au 15 Mars 2000.

Un budget de 100 000 F est programmé afin de tirer assez de dépliants pour distribuer aux randonneurs.

### PROGRAMME PRODEPARE

Le SIVOM aura la maîtrise d'œuvre de l'entretien des ruisseaux et torrents. La subvention du Conseil Général est fixée à 40% du montant des travaux. Il sera demandé aux communes une avance de 50% sur leur participation dès la programmation des travaux.

### AMÉNAGEMENT RIVES LAC

Le cabinet VERITAS a été choisi pour assurer la mission de coordinateur sécurité pour une mission estimée à 25 500 F HT.

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé a été confiée au cabinet MBM Coordination pour un montant de 29 688 F HT.

L'appel d'offres auprès des entreprises pour les travaux d'aménagement sera lancé fin Décembre. La commission se réunira le 24 Janvier 2000 à 14h30.

La gestion de la Base Nautique et du camping entre dans les critères de la Loi Sappin ; il y aura lieu de lancer un appel d'offres.

EDF est prêt à rehausser la ligne électrique sur la Souloise selon les directives de la Préfecture. Une demande a été adressée à Mr le Préfet. Si la demande est acceptée, la navigation sur la branche Souloise

pourra se faire et des bateaux pourront être mis en circulation (Le groupe VIVENDI est en attente).

L'assainissement de la Combe de Lara est à l'étude. Le camping pourrait être branché par une station de pompage.

A l'heure actuelle, puisque la capacité du camping n'est pas modifiée, la DDASS donne son accord d'exploitation avec les installations existantes.

Les prêts sollicités auprès de la Caisse d'Épargne ont été acceptés. Le Président est chargé de signer les contrats.

### MAISON DE RETRAITE

Mr BONTHOUX informe le comité syndical que Mr HOSTACHY a donné son accord pour que l'ancienne maison de retraite soit cédée à la commune de Corps et l'ancien appartement du Directeur au SIVOM. La secrétaire du SIVOM est chargée d'établir l'acte de cession.

### EMPLOI-JEUNE

L'ONF informe le SIVOM que les candidatures transiteront par l'ANPE et seront reçues par l'AFPA qui réunira le SIVOM, l'ONF et EDF.

Le candidat retenu sera formé au niveau de la sécurité par EDF et devrait être opérationnel mi-Mars.

### TRANSFERT DU MATÉRIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le matériel acquis par le SIVOM ainsi que deux véhicules sont transférés au Département à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2000.

### TRACÉ AUTOROUTIER

Une réunion de concertation est programmée avec les services de la DDE et Mr le Préfet le Vendredi 7 Janvier 2000 à 14h à Pellafol.

Une délibération mettant en avant l'aménagement de notre territoire devra être prise avant cette date par le SIVOM et par les communes.

### NOTION DE PAYS

Le projet de « Pays de Lesdiguières » semble enterré. Les Cantons des Hautes-Alpes veulent se tourner vers Gap et une partie de notre Canton vers La Mure et Grenoble.

Il est décidé de programmer une réunion-débat avec pour seul ordre du jour l'intercommunalité.

# LIAISON GRENOBLE – SISTERON CONCERTATION

NOVEMBRE 1999 – JANVIER 2000

La liaison Grenoble-Sisteron est inscrite au Schéma Directeur Routier National depuis 1988.

La section Sisteron-La Saulce a été mise en service (Juin 1999).

La section Grenoble-Col du Fau a été déclarée d'utilité publique et mise en service jusqu'à Coynelle (Août 1999).

La section centrale, entre La Saulce et le Col du Fau, a fait l'objet d'études et de décisions successives, concrétisées par la réalisation d'un Avant-Projet Sommaire sur un tracé à l'est de Gap.

**Mars 1997 :** Approbation de l'Avant-Projet Sommaire d'une autoroute passant par l'est de Gap, et constitution d'un dossier d'enquête publique. Devant les avis divergents continuant à se manifester sur ce projet, de la part tant d'élus que d'associations, et compte tenu des difficultés de son insertion dans l'environnement et de son coût très élevé, le Ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports a décidé le 9 juin 1997 de surseoir à l'ouverture de cette enquête.

**Septembre 1997 :** Le Ministre a demandé qu'il soit procédé à une analyse multimodale des déplacements dans les Alpes. Cette mission, confiée à Christian BROSSIER, devait notamment formuler des propositions sur les solutions envisageables pour une liaison routière entre Grenoble et Sisteron.

**Mai 1998 :** Au vu des conclusions du rapport Brossier, le Ministre a décidé de faire reprendre les études de tracé par Lus-la-Croix-Haute pour les mener au même niveau que celles réalisées sur le tracé par l'est de Gap, et permettre ainsi une comparaison technique, environnementale et financière des deux solutions.

**Septembre 1999 :** Les études comparatives ont été achevées et le Ministre a décidé d'en soumettre les conclusions à concertation dans les départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

## LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

**15 Novembre 1999 :** Lancement de la concertation au niveau interrégional portant sur les différents partis d'aménagement étudiés.

**Décembre 1999 à Janvier 2000 :** Réunions de concertation dans les quatre départements concernés : Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence. Des réunions de concertation plus locales seront organisées à l'initiative de chacun des Préfets de départements.

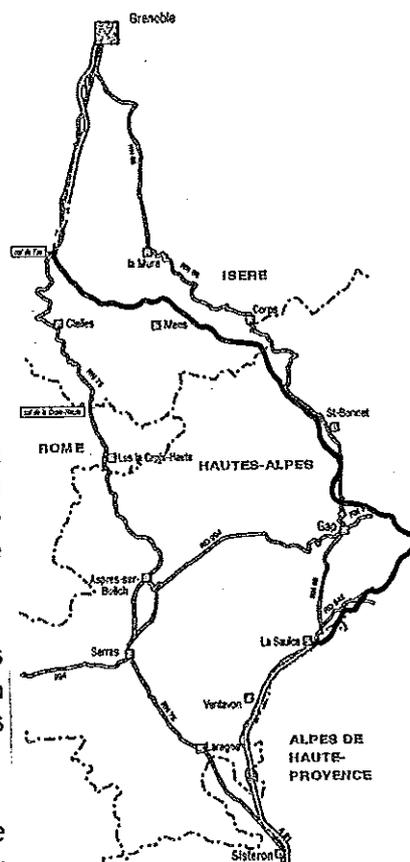
**Fin Janvier 2000 :** Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dressera le bilan de l'ensemble de la concertation. Au vue de ce bilan, le Ministre arrêtera la parti d'aménagement de la liaison Grenoble-Sisteron.

FACILITER L'EXPRESSION DE TOUS : A partir du 1<sup>er</sup> Décembre 1999, ouverture du site Internet :

[www.a51concertation.net](http://www.a51concertation.net)

Des Infos, le calendrier des réunions régionales et départementales, une boîte aux lettres pour vos courriers.

LE PASSAGE PAR  
L'EST DE GAP



Grenoble-Sisteron : 156 km

Il s'agit d'un tracé neuf autoroutier qui a fait l'objet d'études approfondies depuis 1993.



## Consommation

# Les DANGERS des cartes privées

Plusieurs millions de cartes dites privées ont été mises en circulation par les grandes chaînes de distribution telles que Carrefour, BHV, Le Printemps, Ikea etc. Il s'agit, pour ces grands établissements, de fidéliser une clientèle toujours volatile par définition, mais également de lui proposer des facilités de trésorerie pour la réalisation de gros achats. Chaque système présente avantages et inconvénients, et fait accéder automatiquement au principe du crédit renouvelable (revolving) que l'on pourra ou non utiliser.

Q U'il s'agisse de luxe ou de nécessité, la règle est la même et elle est simple : l'on n'a pas toujours les moyens d'acheter. L'accès à un organisme de

Une carte privée permet d'assouvir immédiatement son envie de consommer. Pourtant, les taux d'intérêt pratiqués devraient inciter à modérer notre fringale d'achat.

crédit est donc souvent nécessaire. Mais avant d'aborder l'aspect purement financier de la carte privée, le prestataire de services ne va pas manquer de décrire à son client les avantages qu'elle est

censée présenter au plan des promotions, des points acquis donnant droit à escompte (souvent « payé » par les seuls intérêts du crédit !), cadeaux, réductions etc. Ce qu'il faut savoir, en effet, c'est que pour profiter des avantages offerts par la fameuse carte privée, il faut accepter qu'elle soit assortie d'une demande de crédit renouvelable.

### Formalités

Lors de la constitution du dossier, un certain nombre de questions vont être posées au client : elles touchent à son salaire, à son ancienneté dans l'entreprise, à ses charges de famille, au montant de son loyer ou au rem-

boursement de son prêt immobilier. Ces éléments vont permettre de déterminer sa solvabilité. Mais ce n'est pas tout : il lui faudra également fournir une pièce d'identité, une attestation de domicile, ainsi, bien entendu, qu'un relevé d'identité bancaire. C'est là la première étape, préalable à l'acceptation du dossier. L'empreinte de la carte bancaire, la remise d'un chèque barré, ou une autorisation de prélèvement seront ensuite exigées, de telle sorte que la société de crédit qui est en relation avec le magasin puisse débi-ter les mensualités idoines. Une fois l'offre de crédit signée, un délai légal de réflexion de sept jours est

## CONNAISSEZ-VOUS LA MÉDIATION ?

**C'**EST une grande innovation sociale dont on reconnaît de plus en plus l'importance dans le monde d'aujourd'hui.

### Ses objectifs

Soit créer des liens, là où ils n'existent pas, soit gérer des conflits.

Dans tous les secteurs, il y a besoin de médiateurs. Encore faut-il, pour une médiation réussie, que les médiateurs soient bien formés.

### La formation

La formation à cette innovation sociale qu'est la médiation comporte des approfondissements conjoints dans les domaines psychologique, juridique, éthique.

Elle est ouverte à tous ceux et celles qui veulent devenir médiateurs professionnels ou bénévoles, et/ou qui veulent développer dans leur vie quotidienne ou leur métier, une meilleure capacité relationnelle.

Chaque promotion compte une trentaine de personnes venant de secteurs de vie et de métiers différents. La formation dure deux années (un vendredi soir et un samedi complet par mois, plus trois week-end dans l'année). Elle conduit à devenir médiateur généraliste et propose en même temps des spécialisations : médiation familiale, interculturelle, internationale, médiation pour l'entreprise, le voisinage, le quartier, la ville, l'accompagnement des malades, l'école, etc.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Adressez-vous à

### L'INSTITUT DE FORMATION A LA MÉDIATION

127, rue Notre-Dame-des-Champs  
75006 PARIS

☎ 01 43 29 75 26

Fax : 01 43 25 00 96

prévu. Un bordereau de rétractation lui est adjoint : il suffit de le renvoyer en recommandé avec A.R.\* si l'on ne souhaite pas donner suite.

### Inversement proportionnels...

Les grands magasins ont passé des accords avec différentes sociétés de crédit. Quelques-unes leur sont communes : Cofinoga pour le BHV, Monoprix, Casino, Air France, les Galeries Lafayette etc., Finaref pour La Redoute et la Fnac. D'autres établissements tels que Carrefour, Castorama possèdent leur propre organisme prêteur : Il est évident que, dans chaque cas de figure, il existe des avantages et des inconvénients. Le seul élément commun est en réalité le taux d'intérêt annuel (hors assurance) qui se trouve pratiqué (14,5 % en moyenne !) Ce taux est fonction de deux éléments :

- la somme empruntée : 14,88 % chez Carrefour (carte Pass) jusqu'à 10 000 F, 11 % au-delà de 20 000 F, 17,88 % aux Galeries Lafayette jusqu'à 10 000 F, 15,76 % au-delà de 50 000 F.
- le nombre d'échéances.

À titre d'exemple, pour un achat à crédit de 5 000 F chez Carrefour, on paiera 10 fois 500 F et une dernière mensualité de 372 F représentant le coût de ce crédit.

La règle générale est la suivante : le coût du crédit est proportionnel au

nombre de mensualités et inversement proportionnel à leur montant. C'est ainsi qu'à taux d'intérêt égal, le coût total du crédit est parfois deux à trois fois supérieur en cas de petites mensualités échelonnées sur une longue période. Il est à noter que les mensualités dégressives parfois proposées aboutissent à un résultat, semblable puisqu'elles « allongent le temps ».

### Avantages, assurances et sécurité

Certains magasins autorisent un paiement comptant à 45 jours, ou échelonné, et sans frais : en trois fois à partir de 1 000 F (Galeries Lafayette), en trois fois à partir de 400 F chez Carrefour, en trois fois à partir de 900 F à la FNAC, en trois fois sans minimum aux Trois Suisses etc. C'est évidemment la solution idéale quand elle est conciliable avec les avantages que procure la carte privative. Quant au coût de l'assurance ITAM (accident ou maladie) ou ITD (invalidité totale et définitive), il représente en moyenne un pourcentage de 0,50 % du solde dû. Il est indispensable de bien examiner les garanties offertes. L'assurance « perte de carte » n'est pas obligatoire et l'on sera naturellement plus rassuré en utilisant une carte possédant un code secret (Auchan, Carrefour, Castorama, Fnac).

Jean-Yves Vincent

### D'UNE CARTE À L'AUTRE

**L**e principe du crédit renouvelable permet nous l'avons vu, de disposer d'une réserve permanente, la limite du montant disponible étant indiquée en haut du relevé de compte mensuel. Certaines sociétés de crédit, telle que Cofinoga, ont même prévu, dans le cadre du crédit revolving, une « Réserve labellée » permettant au client de recevoir un chèque qu'il pourra déposer sur son compte bancaire. Par ailleurs, et afin de limiter les effets souvent très pénalisants des

petites mensualités qui se traduisent par un allongement du crédit, la même société Cofinoga a prévu une option « Jocker ». Cette dernière permet au client de modifier à la hausse le montant de ses mensualités. Les banques, organismes prêteurs par excellence, ont naturellement réagi face à la montée d'une telle concurrence. Ainsi, la BNP propose un prêt conventionnel s'inspirant des mêmes principes, mais fonctionnant à un taux inférieur (12 % annuels). Le client se voit remettre une

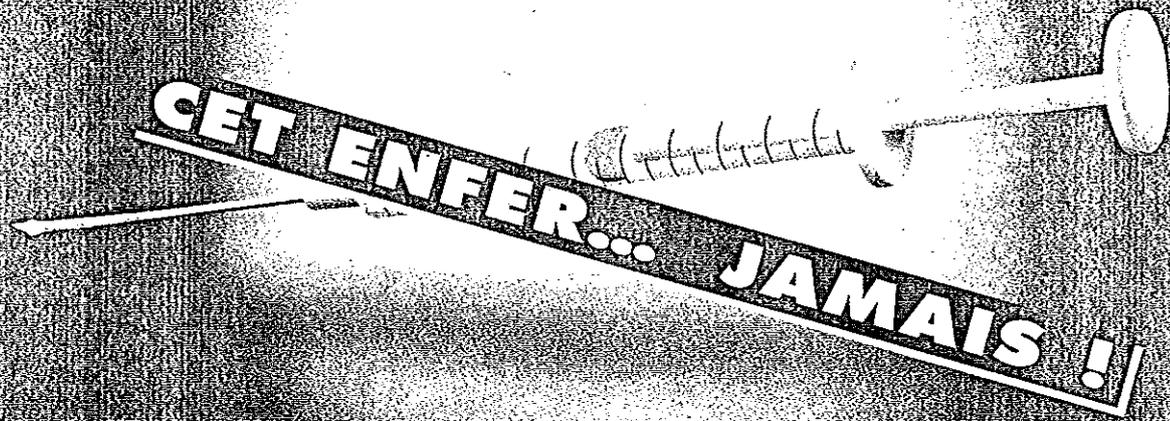
carte qui est la copie conforme de sa carte bleue (même code) mais fonctionne sur un compte différent du compte courant, il peut donc y puiser jusqu'à concurrence de la somme totale empruntée, les mensualités de remboursement étant bien sûr prélevées sur son compte courant. Un système offrant de semblables facilités de trésorerie est proposé par le Groupe CIC avec le compte dit « Crediamic ».

\* avis de réclamation

SPECIAL

1

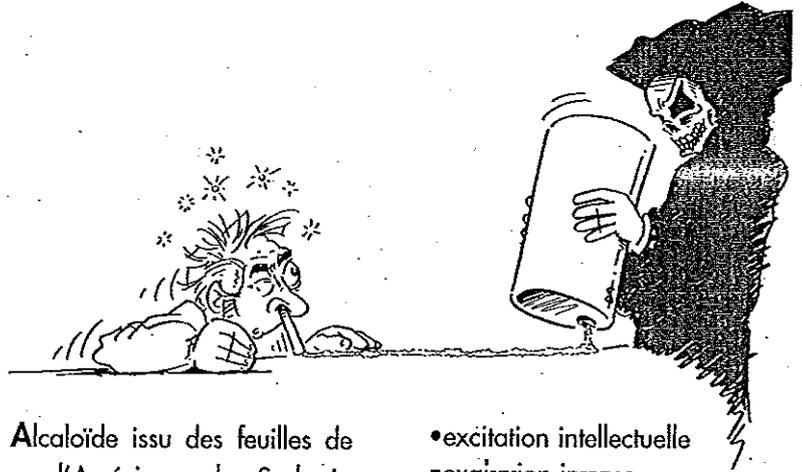
JEUNESSE



S.V.P.  
C'EST QUOI  
LA DROGUE ?

**LUI APPRENDRE A LEVER LA MAIN  
POUR QU'IL NE SE SHOOTTE PAS DEMAIN**

# LA COCAÏNE



Alcaloïde issu des feuilles de coca d'Amérique du Sud, la Cocaïne se présente sous la forme d'une poudre blanche cristalline surnommée «neige». C'est une drogue de synthèse.

#### Mode d'administration

- le plus généralement par prise nasale («sniffer»)

#### Effets

- puissant psychostimulant

- excitation intellectuelle
- exaltation intense
- dépendance psychique très forte

La dépendance à ce produit contraint l'utilisateur à de nouvelles prises.

#### Complications

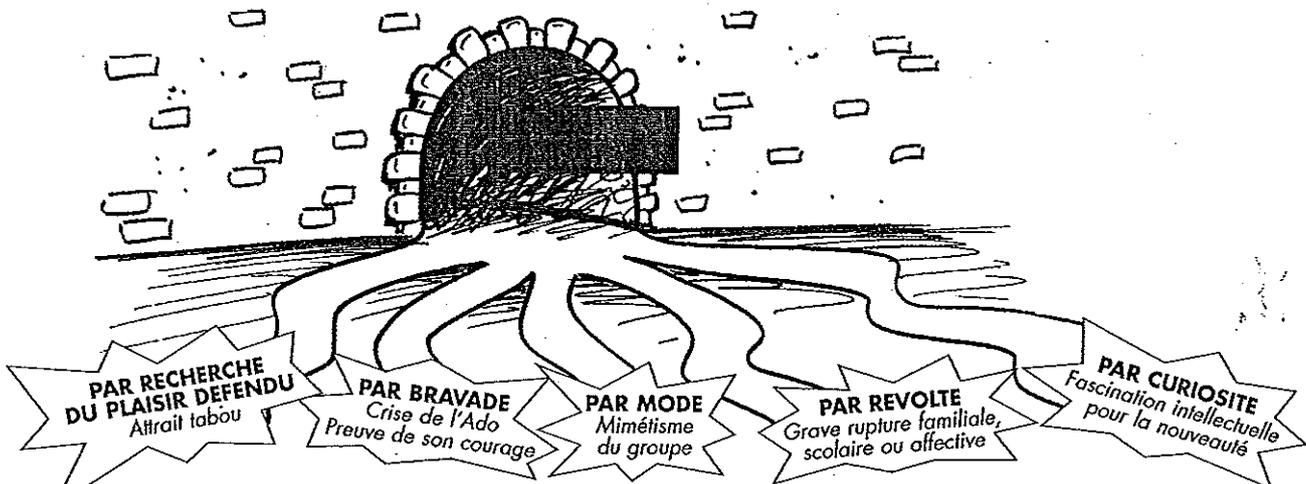
- troubles dépressifs graves liés à la dépendance psychique.

## "ALERTE, LE CRACK ARRIVE EN FRANCE"

C'est la forme cristallisée de la cocaïne. Ça se fume ! L'effet est 10 fois plus fort que celui de la «neige» !! L'accoutumance est immédiate. La dépendance est tyrannique. Il est à l'origine d'une vague de violence sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis. «Aujourd'hui c'est la France qu'il s'agit de préserver du plus terrifiant des stupéfiants. Fatalement le crack conduit les hommes au crime et les femmes à la prostitution.» Larry Collins.

En 1983, suite à une campagne en faveur de la santé menée par les autorités américaines, à grand renfort de slogan, la consommation de cocaïne chuta brutalement. Les cartels colombiens trouvèrent, grâce à un procédé d'une grande simplicité, le moyen de mettre sur le marché une substance qui se fume et bon marché : le crack. Une once de cocaïne (28,35gr) qui se vendait 1000 dollars, pouvait permettre de préparer 370 fioles de crack vendues à 10 dollars pièce ! Les revendeurs pouvaient eux aussi quadrupler leurs bénéfices et multiplier facilement le nombre de leur clients pauvres.

«Mes amis, notre avenir est dans ce flacon dit Moncada (barreau du Cartel de Medellin) nous vendrons bientôt ces cristaux aux gringos pour le prix du Big mac! - Ça a l'air vraiment dangereux ce produit marmona Ochoa ! - Eh alors ? Tu crois que ça intéresse quelqu'un si ces cons de noirs se grillent le cerveau ? On rend service aux gringos, non ? On résoudra leur problème racial, pouffa Escobar» («Les Aigles Noirs» de Larry Collins).



**TOUS CES CHEMINS MENENT AU TUNNEL NOIR DE LA TOXICOMANIE OU IL EST SI DUR D'EN SORTIR...**

# L'HEROINE ET SES DERIVEES...

Il s'agit de l'opium et de ses dérivés : morphine, héroïne et codéine.

**L'OPIUM** est issu du latex obtenu par incision de la capsule de pavot.

## Mode d'administration

- l'opium est fumé.

## Effets

- euphorie suivie d'un sommeil onirique
- dépendance physique et psychique

**LA MORPHINE**, alcaloïde extrait de l'opium, se présente sous forme de poudre blanchâtre. Analgésique puissant, la morphine est utilisée dans certaines indications comme médicament de la douleur. Elle est inscrite au tableau B.

## Mode d'administration

- par voie intra-veineuse

## Effets

- puissant analgésique
- bien-être passager avec indifférence au monde extérieur
- torpeur
- dépendance physique et psychique très forte



Selon l'O.M.S. : 1 shoot de 5" = la toxicité de 30 litres de vin.

**L'HEROINE**, dérivé synthétique de la morphine (préparé clandestinement), est un des plus terribles stupéfiants. Son usage est strictement illégal. Elle se présente sous forme de poudre blanche (la poudre). Mélangée à diverses substances, cette poudre peut être colorée : c'est le «brown sugar».

## Mode d'administration

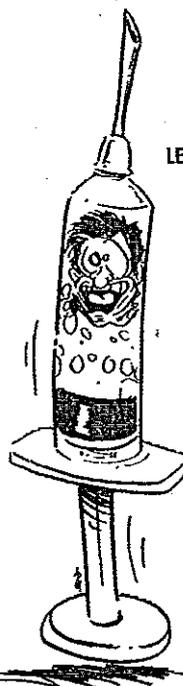
- par voie intra-veineuse généralement
- par voie nasale plus rarement

## Effets

- les effets sont comparables à ceux de la morphine mais avec une plus grande violence.
- sensation de plaisir intense, c'est le «flash»
- syndrome de manque très douloureux

## Complications

- risque d'overdose
- risque d'infection par virus HIV et virus hépatite B
- cure de sevrage difficile.



LE PIEGE

# L'ECSTASY

## Overdoses en série ; Pilule d'amour ou Drogue ? l'Ecstasy fait des ravages dans la Nouvelle Génération...

Cette drogue à sourires multiples est née en Allemagne en 1898 par les inventeurs de l'amphétamine, métoxyméthylène-dioxyamphétamine ? (MDA pour les copains et les copines) qui a connu son heure de gloire dans les deux guerres mondiales en Europe et cela dans les deux camps. Les kamikases japonais lui doivent le «succès» de leur mission suicide.

Après la victoire (des uns et la défaite des autres), les américains s'en emparent et l'utilisent

pour d'étranges expériences. Puis, détrônée par le

terrible LSD, elle sombre dans l'oubli

jusqu'à ce qu'un californien tombe amoureux d'elle et lui donne le nom d'ecstasy pilule d'amour X. Curieuse appellation après tous les crimes dont elle est à l'origine. Sa consommation est légale, mais constat étant fait du nombre de cadavres qu'elle laisse derrière elle. En 1983, elle est interdite.

Le sigle MDA devient en Amérique les initiales de Mellow Drug of America. Littéralement : Drogue Moelleuse d'Amérique. Les plus branchés disent : Drogue Mortelle de l'Amérique. On lui

ajoute des cousins germains dont le très contesté MDMA : méthylène-dioxyde-métamphétamine, et l'on voit apparaître toute une bande de pots nantis d'étranges patronymes du genre Designer Drugs ou «médicaments bricolés». MDMA, DOM, DOET, MEK, TMA, DMA, MDEA, et plus poétique, Calif (de Californie) Eva «nescent», Amor, Colombes, Cochon Rose, (avec le dessin d'un porc) Gros ventre, Verts, Petits Gris, Burgers, Pilule... La liste de ces produits mortels et destructeurs de jeunesse s'étend à l'infini.

Le Smile a ses lieux d'action, ça va du «Space rave» à des «Rave-party» des «Adolf party» (Rave en anglais veut dire délire) où l'on célèbre les ténèbres du New Age. On plane sur des rythmes tendrement aériens, légers comme un ECS, ici pilule céleste. Ici, l'Ecstasy devient une religion à part entière. Des soirées Acid-Music, Acid-House, House-Music, Adolf-Party, S.S.-party, New-Age party, mais aussi des soirées «Amad house» Mozart Music à cent décibels. Cent décibels chaque soir, c'est la surdité assurée avant 25 ans.

Sœur Sourire a aussi son ramage techno, son iconographie, ses flyers, ses «invits» personnalisés... Fini le Tangerine Dream, le Ash Ra Temple des hippies cosmiques à la



musique transcentale des années soixante sur couche de cannabis et de LSD. Place à la débauche «beat saccade» sur nappes digitales aux bruitages irréalistes. C'est l'ère des synthé avec ses relaxants massages sonores robotiques.

Le gentil petit «Smile» est devenu schizo. Son sourire béat devient tristesse synonyme de mort. Il sourit jaune, se venge et détruit. Aucune drogue n'a connu une aussi rapide demande et une consommation aussi importante en une seule année (1993).

Vacances à ECS, c'est l'image d'un séjour destructeur par l'ecstasy. NUL n'en revient sans dommage.

**1** L'ecstasy libère dans le cerveau toutes les molécules de la folie provoquant des désordres psychiques importants.

**2** Ses partisans nient toute accoutumance ou crise de manque. Faux. Elle

# LE CANNABIS...

## Comment Détruit-il ?

La substance active, celle qui ronge irrémédiablement l'Être, est le THC (tetra-hydra-cannabinol). Elle existe à 5% dans l'herbe, 25% dans la résine, et 60% dans l'huile qui est donc 12 fois plus toxique que l'herbe. Le THC ne s'élimine pratiquement jamais de l'organisme, à la différence des "poudres" qui s'évacuent progressivement et en majorité dans les 12 heures, par les voies naturelles, lorsque la prise de drogue est interrompue totalement. Si la cocaïne et l'héroïne sont dites "dures", c'est parce qu'elles sont à effet fulgurant et spectaculaire. Le "H" lui, est beaucoup plus sournois : l'intrus accomplit ses ravages pendant 10 à 15 ans en s'accumulant dans l'organisme; c'est un hallucinogène.

Le cannabinomane a un comportement identifiable :

- sujet à l'euphorie et à l'hilarité, il a les yeux rouges (qui laissent penser que le sujet est sous l'effet de l'alcool) ;
- il sommeille constamment et peut être l'objet de perceptions sensorielles ;
- son jugement est trompé;
- parfois des crises d'agressivité alternent avec sa torpeur habituelle ;
- il montre une grande indifférence au monde qui l'entoure;
- sa tenue vestimentaire est souvent négligée ;
- il a des pertes de mémoire ;
- il montre une hostilité à ce qui incarne l'autorité ;
- il a un besoin constant d'ar-

gent et est tout le temps démuni.

Le "H" crée des destructions irréversibles de certaines structures de l'organisme :

### **C'EST UN POISON DE L'INTELLIGENCE :**

Il modifie les comportements, affaiblit les analyses et altère la mémoire. On utilise alors l'expression de "lucidité artificielle". Sa puissance destructrice est 1000 fois supérieure à celle de l'alcool. Il altère le traitement de l'information.

### **C'EST UN «BRISEUR» DE VOLONTÉ :**

Tueur de liberté, il est synonyme de "baclé", de "mal fait". Intimement lié à la médiocrité, il est souvent le pas décisif vers l'échec (familial, scolaire, professionnel).

### **C'EST UN CATALYSEUR DE MENSONGE :**

Le "H" trompe les hommes sur leur avenir. Le toxicomane au "H" se ment à lui-même («je peux m'arrêter quand je veux !») comme il ment à autrui («je suis plus fort que la drogue»).

### **LE «H» NE PASSERA PAS PAR NOUS**

- une douzaine de produits en vente, libre sont «parfumés» au «H» (exemple : le henné)
- les médias parlent de «drogue douce»
- les badges, les PIN'S et les tee-shirts représentant la feuille de cannabis prolifèrent. Certains

médecins et hommes politiques tentent régulièrement d'obtenir la loi dépenalisation du "H".

### **CELA SUFFIT**

Ne nous laissons pas endormir par une banalisation coupable : en 1994, la Police Nationale et la Douane ont saisi 2000 kilos d'herbe, 56000 kilos de résine et 29 kilos d'huile de cannabis.

Fléau social qui ne dépend pas d'un évènement ou de la nécessaire rencontre d'une personnalité avec un produit. Le "H" est une drogue, qualifiée de "psycho-trompeuse" et "illusogène", qui touche tous les milieux sociaux. Dans ce cas d'espèce, l'ignorance fait l'usager - celui-ci crée la demande, cette dernière alimente le trafic.

### **LA DROGUE**

#### **EST BIEN L'AFFAIRE DE TOUS**

Chacun à son niveau doit s'opposer à la propagation de la stupidité cannabique, en particulier chez les jeunes. Avec lucidité, sans excès. C'est un espoir qu'il faut formuler pour eux. Pour ne plus qu'ils gâchent leur talent et leurs mérites. Pour éviter l'échec.

Il y va de notre crédibilité d'adulte... en attendant le lancement d'une véritable campagne contre le cannabis.

**C'EST UNE DROGUE LIBERTICIDE :  
LE "H" TUE LE GOÛT DE LA VIE.**

installe chez ses usagers une «sensation de besoin» par l'euphorie qu'elle procure et l'oblige à augmenter les doses.

**3** Son côté «pilule d'amour» n'est pas innocent, elle touche le cœur en provoquant de graves problèmes cardiaques par ses dangereuses accélérations du pouls pouvant aller jusqu'à la mort.

**4** Les «ecsta-maniaques», s'offrent à elle jusqu'au suicide inconscient mais réel. Elle ne leur laisse pas d'autre choix.

**5** Son cadeau, c'est la levée de toutes les barrières immunitaires ouvrant grande la porte à toutes

les maladies dont le sida n'est pas des moindres.

**6** Sa réussite spectaculaire, avoir relancé la consommation du terrible L.S.D. et sa fabrication (plus de cent millions de doses en 93). Chiffre jamais atteint au plus fort de l'épopée psychédélique des années 60/70 où les lettres L.S.D. signifiaient alors «Lucifer, Satan, le Diable» bien mises en évidence dans la «croix de Néron».

**7** Ecstasy, substance souriante est devenue la drogue des drogues. «Sœur sourire» disent ses adorateurs pour rappeler des initiales de triste mémoire où déjà cette drogue, sous un autre nom, était utilisée pour tuer. Un mouvement très connu de jeunesse populaire qualifie les ecstasy party d'«Adolf

party» avec croix gammée à l'appui.

La «Punk Explosion» de 1977 était un doux Cartoon à côté des «Spaces Raves» de 1996 qui détruisent à mort le tissu social actuel en des bacchanales perverses du genre nouveaux «Freaks» (monsrueux, cinglé). Aucune parade connue, il faut subir. Acid or not acid ? L'ecstasy provoque l'extase par autosuggestion et une fois ce processus enclenché, rien ne peut l'arrêter. La folie amphétaminique vient en ce début 96 de gagner à son sourire des milliers de nouveaux «gobeurs de pilules» rien qu'en France. Elle rend fou, elle paralyse à vie, elle tue, tout le monde en redemande. Pourquoi...? Mystère.

Pasteur Gaston Claudel

## L'ALCOOL ET SES PROBLEMES

*Un Mort toute les 10 minutes...  
Cause : l'Abus !... d'Alcool*

«L'ALCOOL DONNE DES FORCES»

«IL RÉCHAUFFE»

«BOIRE POUR ÊTRE UN HOMME»

Idées et comportements liés à la valeur mythique de l'alcool, aux racines profondes ; l'alcool accompagne l'histoire de l'humanité puisqu'il est un produit issu d'un mécanisme naturel de fermentation. Il faut attendre le Moyen-Age pour que les croisés ramènent de Terre Sainte l'alambic et donc le principe de distillation. «Vins du Roi, Vins bourgeois» disait-on, alors. Certes, aujourd'hui les boissons alcoolisées ont perdu leur sens sacré. Elles conservent cependant leurs valeurs symboliques : fêtes et alcool sont intimement liés. On se

rencontre pour échanger... du boire ! Les arômes de ces boissons alcoolisées sont de plus en plus élaborés et agréables au goût. C'est une évidence, mais elles contiennent toutes, une substance active qui est l'alcool ou éthanol, un dérivé d'hydrocarbure. Absorbé, il ne se digère pas, mais se dégrade lentement en détruisant les cellules hépatiques et cérébrales. Ainsi, faut-il bien connaître et savoir évaluer les conséquences de l'abus sur le comportement et la santé de chacun.

EQUIVALENCE EN ALCOOL	
Il y a à peu près autant d'alcool pur dans chacun de ces verres :	
	un verre à bordeaux de 10 cl (rouge ou blanc) à 12°
	un verre de 7 cl d'apéritif à base de vin à 18°
	un "demi" de 25 cl de bière à 5°
	un verre de 15 cl de bière forte à 8°
	un grand verre de 25 cl de cidre "sec" à 5°
	une flûte de 10 cl de champagne à 12°
	une dose de 2,5 cl de whisky à 45°
	une dose de 2,5 cl de pastis à 45°
	une dose de 2,5 cl de digestif à 45°

## CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES DUES A L'ABUS DE BOISSONS ALCOOLISEES

Les chiffres :

- 52 000 morts par an,

1 000 morts par semaine,

- 1 lit d'hôpital sur 3 est occupé par un patient atteint d'une maladie d'origine alcoolique,

- 58 millions par jour, c'est le coût financier, à la charge des contribuables,

- 5 000 000 de français sont des consommateurs à risque potentiel,

- mais 5 000 000 vivent du commerce des boissons alcoolisées.

**1** La consommation d'alcool diminue régulièrement ! Elle serait de 12,7 litres d'alcool par an. C'est surtout celle du vin qui est affectée ; néanmoins, cela reste le record du monde !

**2** La manière de boire des jeunes a changé. Ils consomment moins, mais différemment. A l'occasion, c'est «l'alcool défoncé», T.G.V. (Tequila-Gin-Vodka), W.C. (Whisky-Cointreau) qui caractérise cette consommation.

Cette consommation occasionnelle, excessive, révélatrice d'un malaise, nous conduit à proposer des stratégies novatrices qui situent le message prévention dans un contexte de communication et d'information éducative.

## LE TABAC, LE TABAGISME ET SES CONSEQUENCES...

Introduit en France en 1549 par le Moine Thevet (Angoulême) puis officiellement par Jean Nicot, ambassadeur de France au Portugal, 10 ans plus tard. Cette plante étant considérée comme possédant des vertus médicinales, Nicot conseilla son usage à la Reine Catherine de Médicis qui souffrait de migraines. Cette Reine de France, ironie de l'histoire, est ainsi mêlée, indirectement, à la propagation d'un des plus grands fléaux de l'humanité. Alertés par le corps médical sur les méfaits de ces usages, les gouvernements ne prirent position que tardivement et mollement. Il faut attendre 1869 pour que Napoléon III, fortement influencé dans ce domaine par l'Impératrice Eugénie, souligne dans un communiqué : «Il est de l'intérêt d'hygiène publique de ne pas fumer de manière excessive !»

*Tous les jours, Disparition de  
l'Équivalent d'un équipage d'un  
Airbus 320 et de ses passagers*

L'image du fléau bon enfant s'installe. Cette complicité amusée, voire condescendante durera jusqu'à ce que l'analyse toxicologique de la fumée eût livré ses secrets.

### LA VERITE

Une cigarette, c'est 4 000 substances dont 480 sont cancérigènes.

La dépendance est due exclusivement à la nicotine. Il lui faut 7 secondes pour atteindre le

cerveau ! Les cigarettes légères actuelles en contiennent 1 mg. A chaque bouffée on inhale 50 à 150 microgrammes de nicotine. Soit : 1 cigarette = 10 bouffées, et : 20 cigarettes/jour, soit : 7 300 cigarettes/an, c'est-à-dire 73 000 bouffées/an ! Calculez combien de grammes arrivent chaque année au cerveau à votre cerveau (et calculez combien vous dépensez d'argent ! !) Et... C'est un poison violent !

**ATTENTION DANGER !  
LES AFFECTIONS  
CARDIO-VASCULAIRES  
ET THROMBOSES LIEES  
A L'USAGE DU TABAC**

Selon le C.N.C.T.  
le risque de Thrombose  
vasculaire avant 30 ans  
est multiplié par 3 pour  
un homme qui a commencé  
à fumer dès l'adolescence  
et par 22 pour la femme  
qui prend la pilule.

**LES CONSEQUENCES  
SOCIO-ECONOMIQUES  
DE L'USAGE DU TABAC  
SONT ACTUELLEMENT :**

- 70 000 décès soit 200 morts  
chaque jour (7 fois plus que les  
accidents de la route),
- on déplore 37,2% d'accidents  
du travail chez les fumeurs,  
17,7% chez les non-fumeurs,
- le nombre de cancer du pou-  
mon est passé de 192 en 1912  
à 360 000 en 1979,
- 3 millions de français souf-  
frent de bronchite chronique,  
bien souvent chez certain, à  
cause de la fumée des autres.

**C'EST LE TABAGISME PASSIF !  
UNE ATTEINTE A LA LIBERTE  
ET A LA SANTE D'AUTRUI.**

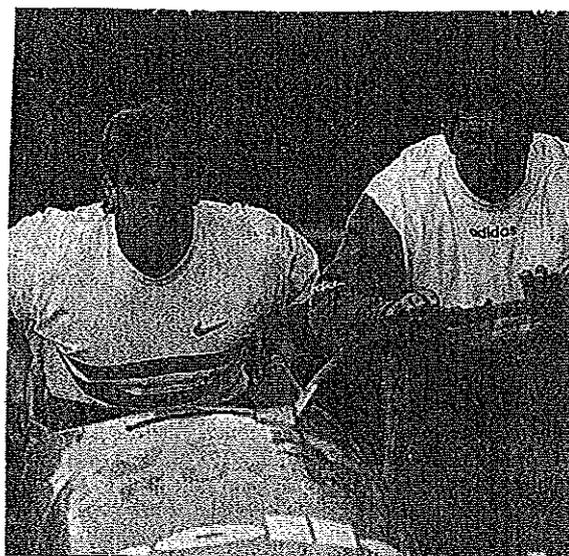
FF

*FIN DE LA PREMIERE PARTIE*

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO : 'NO DRUG' – LES SOIRÉES RAVES (DES SITUATIONS À HAUT RISQUE)



## FELICITATIONS MANU!!!



*Photos parues dans le DL*

Médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de Nagano 98, Champion du Monde l'hiver dernier en Italie, Manu HOSTACHE, a ajouté à son palmarès une nouvelle ligne en lettres d'or.

Lors de la Coupe du Monde et des Championnats d'Europe à Cortina d'Ampezzo en Italie, Manu et ses coéquipiers ont remporté une nouvelle médaille.

Le bobsleigh a dévalé la piste de Cortina comme aux plus beaux jours. Les français ont remporté pour la première fois une manche de la Coupe du Monde, ce qui leur a permis de s'emparer du même coup du titre continental.

Pour ne pas en rester là, ils récidivaient quelques jours plus tard, devant leur public sur la piste olympique de La Roche à La Plagne. Nous leur souhaitons toute la réussite possible pour les prochaines étapes et continueront à les soutenir dans leurs exploits sportifs !



## L'ARBRE DE NOËL DE L'ÉCOLE DE CORPS

Les écoliers de CORPS étaient nombreux, ce 13 Décembre 1999, pour

accueillir le Père Noël venu tout spécialement en hélicoptère pour assister à leur « Arbre de Noël » sur l'invitation de Messieurs Gérard CARDIN et Gilbert DELAS.

Ce fut la liesse lorsqu'il atterrit, dans un rayon de soleil, sur un champ enneigé des Chênets où l'attendaient les enfants émerveillés, leurs parents et leurs instituteurs.

Puis tous ont rejoint la Maison de Retraite où Sophie DONNET a dirigé les chants -parfois agrémentés de percussions- appris pour cette occasion par les élèves. Les pensionnaires de la Maison de Retraite et toute l'assemblée ont été ravis de ce joyeux intermède musical.

Chacun a pu ensuite déguster de délicieux gâteaux et boissons apportés par les mamans, avant que les résultats du concours de dessins organisé par la Maison du Tourisme ne soient enfin révélés.

Le calme était revenu lorsqu'une hôtesse de la Maison du Tourisme annonça le nom des finalistes. Le choix avait été difficile parmi tous ces beaux dessins sur le thème de Noël. Finalement, 5 des participants ont eu un diplôme et quelques jolis cadeaux pour récompenser la créativité et l'originalité de leurs réalisations. Le gagnant, Louis GAILLOT, était ravi de recevoir une entrée à La Magie des Automates de Lans en Vercors, qu'il souhaitait visiter depuis longtemps. Les 4 autres prix étaient attribués à Léo BOULANGER (2°), Mickaël BATAIS (3°), Lisa MAGNAN (4°) et Vanessa PELLISSIER (5°). Tous les enfants ont cependant pu repartir avec un petit présent offert par la Maison du Tourisme, après avoir écouté le discours du Père Noël qui leur faisait promettre d'être bien sages.

C'est ainsi avec gaieté que chacun a rejoint ses parents pour un début de vacances déjà joyeusement commencées, de jolis souvenirs plein la tête.

## RESULTATS DES CONCOURS DE FIN D'ANNÉE

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, la Maison du Tourisme avait lancé, pour le mois de Décembre, un concours de dessins sur le thème de Noël, s'adressant aux élèves des 3 écoles du canton.

Ils ont été nombreux à y participer et ce fut délicat pour le jury de départager les finalistes, tant les enfants y avaient mis tout leur cœur.

Finalement, les prix attribués sont :

- Pour l'École de LA SALLE EN BEAUMONT : 1<sup>er</sup> Mathieu MIARD, 2<sup>ème</sup> Marie SIRACH, 3<sup>ème</sup> Amandine BERNARD.

- Pour l'École de ST LAURENT EN BEAUMONT : 1<sup>er</sup> Loris SADAQUI, 2<sup>ème</sup> Tom MERLE, 3<sup>ème</sup> Nathanaëlle.

- Pour l'École de CORPS (Voir article ci-contre).

Tous ont eu de jolis diplômes avec, pour le gagnant de chaque école une entrée à La Magie des Automates de Lans en Vercors.

Quant aux dessins, ils ont été affichés dans le hall de la Mairie de CORPS, où la population a pu les admirer notamment lors de l'apéritif du 31 Décembre.

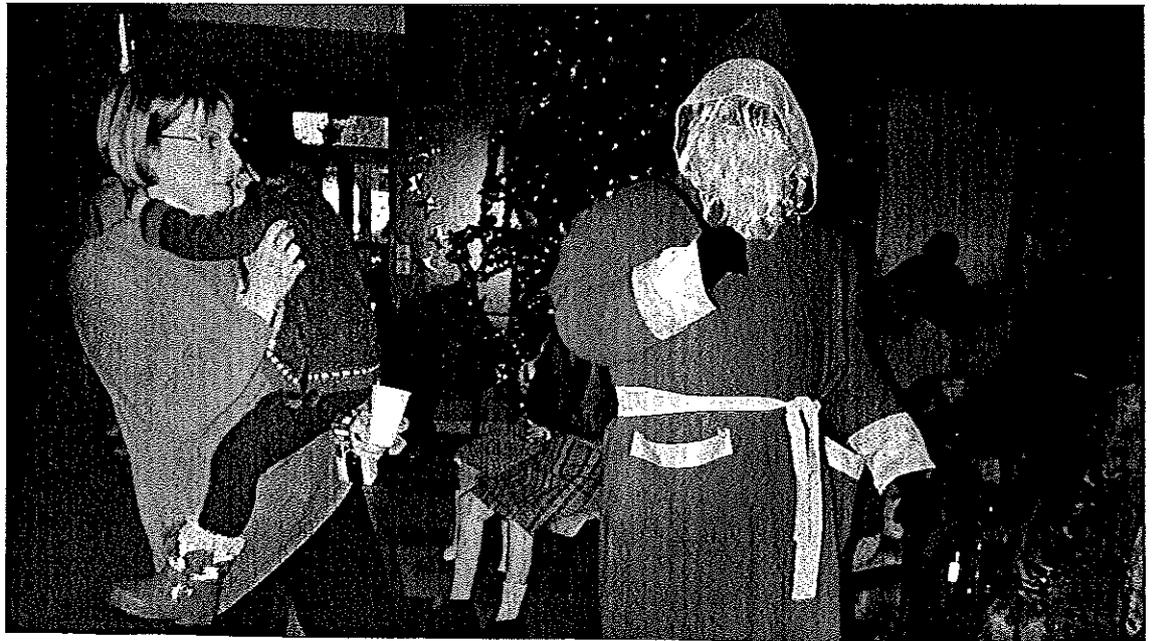
Les adultes, pour leur part, n'avaient pas été oubliés puisqu'ils pouvaient décorer leurs façades ou vitrines et tenter ainsi de gagner une croisière pour 2 personnes à bord du Bateau La Mira.

Habitants et commerçants ont donc fait tous les efforts possibles pour que ces fêtes de fin d'année soient lumineuses, colorées et animées. Tous ont si bien embelli le village qu'ils doivent en être vivement remerciés ! L'ambiance joyeuse de notre bourg a non seulement séduit la population elle-même, mais également les vacanciers.

La concurrence était rude, mais ce sont Nathalie BAUDU et Jean-Michel GAUDIN (Catégorie « Particuliers ») et Claude et Sylvie JOURDAN de l'Hôtel du TILLEUL (Catégorie « Commerçants ») qui pourront profiter d'une agréable croisière sur le Monteynard.

Encore une fois, MERCI à tous !!!

*L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE CORPS À LA MAISON DE RETRAITE*



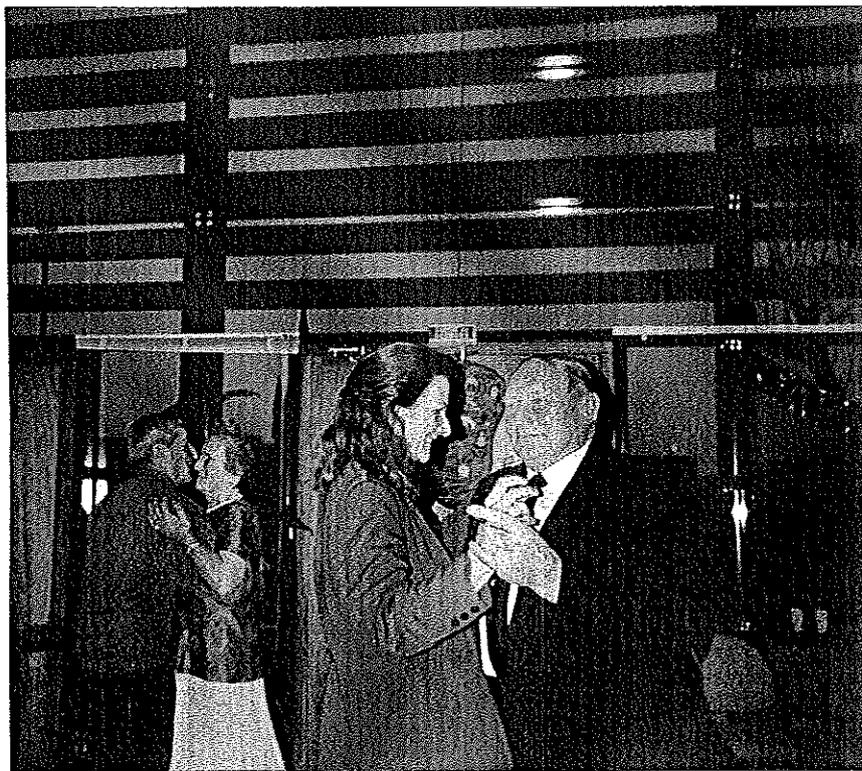
*NOËL DE LA MAISON DE RETRAITE MARTHE ET ALBERT HOSTACHY  
LE SAMEDI 18 DECEMBRE*

*Ce jour là, la Maison de Retraite scintillait de tous ses feux pour recevoir les familles des pensionnaires.*

*Mr MISTAI était venu avec son accordéon, et tous les participants ont passé un agréable après-midi, avec un somptueux goûter offert à tous.*

*Gérard CARDIN était présent ainsi que le Maire de BEAUFIN, Mr Alphonse BONTHOUX, Président du Conseil d'Administration, Mme SAILLARD Directrice, sans oublier tout le personnel qui s'était dévoué pour cette belle fête de Noël.*

*Tous les pensionnaires ont appréciés les gâteaux et les boissons ainsi que l'ambiance sympathique qui a régné tout l'après-midi, faisant oublier les soucis et les maux.*



Le Frère Raymond BONDARNAUD a reçu les Palmes Académiques des mains de Bernard GRANGE de la Communauté de SATILLIEU-ANNONAY le 4 Décembre 1999. Cette distinction vient couronner 42 années passées dans le corps professoral notamment au Lycée St Denis d'ANNONAY. (Voir Article ci-dessous paru dans le DL Edition Nord Ardèche Drôme). Les habitants de PELLAFOL et CORPS lui rendent hommage et lui souhaitent de nombreuses années de bonheur et santé. Gérard CARDIN, Maire de CORPS et 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Général de l'Isère, et Antoine FRANCESCHINI s'étaient déplacés à cette occasion et le Frère BONDARNAUD les a remerciés de leur présence qu'il a appréciée en ce jour de fête.

## Le "Frère Courate" honoré

**Grand personnage de l'enseignement catholique régional, le Frère Raymond Bondarnaud a reçu les palmes académiques. Cette distinction vient couronner 42 années passées dans le corps professoral...**

L'espace de l'amphithéâtre du lycée polyvalent Saint-Denis était bel et bien nécessaire. En effet, les amis du Frère Bondarnaud et ceux qui souhaitaient lui rendre hommage ont largement occupé la salle. Certains sont venus de Belgique, de Bretagne, d'autres du Puy-en-Velay, du Gard et bien sûr du secteur d'Annonay. Parmi eux, les membres de la famille évidemment mais aussi quelques personnalités notamment M. Jean Pontier, député, représentant le président du Conseil général. Mais aussi M. Marc Fulachier, directeur diocésain de l'enseignement catholique de l'Ardèche, et du provincial des Frères des écoles chrétiennes du secteur sud-est. Malgré des origines et des intérêts différents, tous ont tenu à rendre hommage à la carrière exceptionnelle de cet homme.

Comme le soulignait M. Fulachier, "une ligne suffit pour résumer les 42 années d'enseignement du Frère Bondarnaud mais 42 lignes sont nécessaires pour faire état de toutes ses actions". Et celui-ci d'ajouter : "à travers vous, il faut rendre hommage aux congrégations religieuses malgré la baisse des effectifs". En effet, si en 1969 on comptait dans le diocèse 360 religieux et 30 prêtres dans le secteur éducatif, en 1999, ils ne sont plus que 17 ! La part des enseignants religieux tombant ainsi de 40 à 1,5 % sur la masse totale des professeurs. "Alors merci à ceux qui font déjà bien leur travail mais encore plus merci à eux qui osent". Et le directeur diocésain de conclure par cette citation : "La vie est une aventure à risquer, une

grâce à dépenser, un reçu à donner". Après un petit mot de remerciement des retraités C.F.T.C. Drôme-Ardèche, M. Jean Pontier tenait lui aussi à saluer l'homme et son œuvre. Pour ceci, le député ardéchois osait le langage du cœur. Il insistait sur le caractère familial du Frère Raymond. "En vous voyant pour la première fois tout à l'heure, j'ai pu lire sur votre visage la bonté. Celle qui fait qu'on a l'impression de vous connaître depuis des années. Et sauf votre respect, frère, j'ai presque eu envie de vous tutoyer". Il est vrai que Frère Raymond mérite le détour si l'on en croit un membre de sa famille. "Tonton Raymond mériterait largement deux étoiles sur le guide Michelin des personnages à rencontrer!".

Le "Frère Courate" comme on l'a rapidement surnommé dans le secteur annonéen a toujours su être proche des gens. Selon ses proches, c'est un homme de bonté, de paix, ouvert au sens chrétien du terme. "Je n'ai jamais refusé un service juste" affirme-t-il avec audace et conviction. Jean-Paul Friteyre, directeur adjoint du lycée Saint-Denis, rappelait aussi avec quelle facilité l'homme brise la glace : "Et toi, rappelle-moi ton nom déjà!".

Trépigant sur son siège, le Frère Bondarnaud se voyait enfin remettre la distinction de chevalier de l'ordre des palmes académiques des mains de Bernard Grange, directeur du lycée Saint-Denis. Et le voici enfin sur l'estrade, retrouvant par la même occasion le statut de professeur devant son auditoire. L'occasion de distribuer une nouvelle fois les bons points en remerciant pour



Le Frère Bondarnaud "épinglé" par Bernard Grange.

tous ces compliments. Mais aussi d'être pinçant en suggérant : "Vous savez bien broder même si vous n'êtes pas du Puy, capitale de la dentelle!". L'assistance se régalait des bons mots du frère, n'hésitant pas à rire franchement à certains moments. "Je remercie Dieu, ma famille et ma congrégation qui m'ont permis de réaliser ma vocation d'enseignant et je salue particulièrement ma communauté de Satillieu. Avec l'amitié, on peut être grand sans faire de grandes choses. Parler de soi, c'est comprendre ce que l'on a vécu. C'est aussi se mouiller, risquer le jugement d'autrui et rencontrer l'incompréhension. Mais à travers le dialogue, il existe un mouvement de conversion réciproque". Il rappelait aussi son engagement en tant qu'homme de Dieu, le fait qu'il faille chaque jour redire "oui" à sa vocation et "ce n'est pas toujours facile". "Il s'agit toujours d'atteindre les autres, de nommer le Christ dans le concret de notre vocation".

Habilement Frère Bondarnaud glis-

sait des idées fortes tout en retraçant sa vie. Ainsi, il insistait sur le problème du fossé qui se creuse entre les générations. "En France, il y a près de 12 millions de retraités. Ne peuvent-ils pas se rendre utiles dans l'entourage des jeunes?".

De plus, il soulignait l'importance d'éviter les conflits. "Jamais plus la guerre!". Marqué par la terrible bataille de la Somme à laquelle il prit part, l'homme avouait même en pleurer parfois la nuit en repensant à toutes ces horreurs. La guerre : un mot qui résonne de manière particulière dans la mémoire du frère et auquel il peut appliquer des images, des souvenirs. Il tente bien de les exorciser en imitant l'accent allemand lors de ses multiples détentions à Grenoble, Givors ou Saint-Etienne mais l'émotion est bien présente.

À la fin de cette allocution, l'assemblée se levait pour applaudir cet homme au grand cœur autant pour sa vie que pour l'homme qu'il est encore aujourd'hui.

Benjamin COSTE ■

## BRIGITTE VAREL A LA BIBLIOTHEQUE

Brigitte VAREL est venue présenter et dédicacer son dernier roman « EMMA » à la Bibliothèque Municipale de CORPS.

Les lecteurs connaissent bien ses précédents livres « L'enfant du

Trièves », « Un Village pourtant si tranquille », « Les yeux de Manon ».

Ses romans ont toujours pour cadre le Trièves, pays d'origine de Brigitte VAREL. Dans « EMMA », on s'éloigne un peu, puisque l'intrigue se déroule en partie à Villard de Lans.

Les lecteurs ont pu dialoguer avec l'auteur dans un climat sympathique.

Un apéritif « maison » terminait agréablement cette matinée.

Brigitte VAREL a promis de revenir puisque de nombreuses personnes n'ont pu rejoindre Corps à cause de la neige qui tombait abondamment ce jour-là.



### **FOIRE AUX LIVRES**

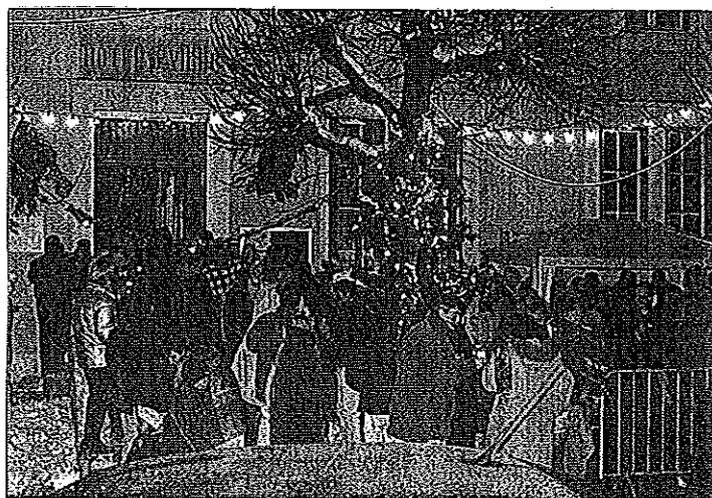
Les Week-ends des Amoureux du Livre organisent une nouvelle fois La Foire aux Livres qui aura lieu pour la Pentecôte, le Samedi 10 et Dimanche 11 Juin 2000.

Tous à vos greniers ! Une nouvelle formule cette année, le lundi 12 Juin sera réservé aux particuliers. Brocante, vide-grenier, livres... pour une somme modique, vous disposerez d'un stand sous le chapiteau.

Alors réfléchissez dès maintenant afin de préparer au mieux cette manifestation.

Pour tous renseignements :

ADT 04 76 30 04 57



Devant la Mairie le soir du 31  
Décembre

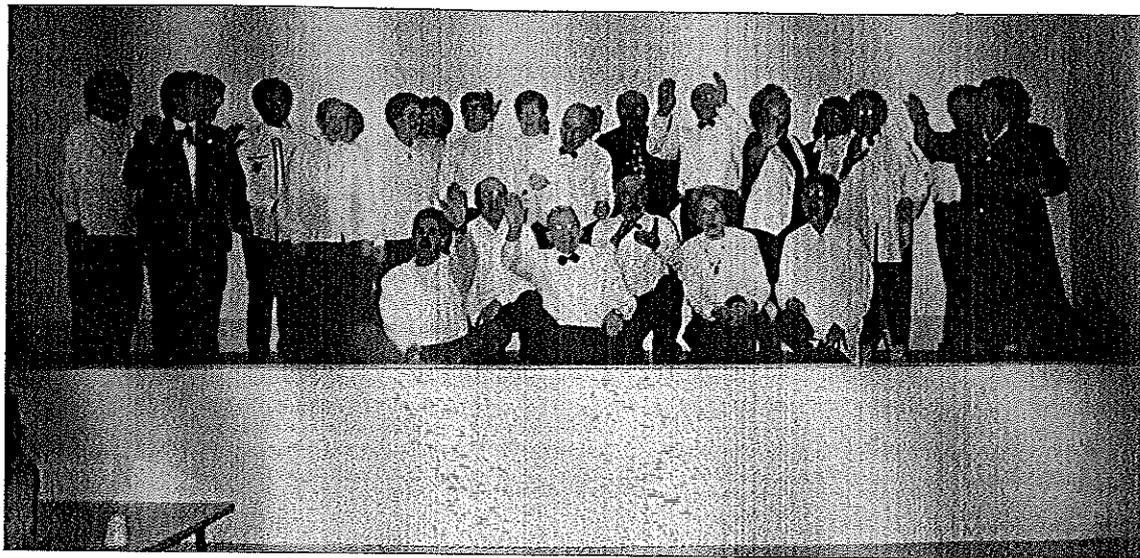


(photo parue dans le DL)

## CHŒUR A CORPS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Mr Jean-François TROSSERO, Maire des Côtes-de-Corps, et son Conseil Municipal avaient invité les habitants du village à assister au concert que la chorale de Corps donnait dans leur église.

Sous la direction de la dynamique Sophie DONNET, « Chœur à Corps » a offert un magnifique récital au public venu nombreux dans ce cadre à l'acoustique remarquable et qui a apprécié cette joyeuse fin d'après-midi musicale.



### UNE FIN D'ANNEE BIEN ARROSEE

Cette dernière soirée de l'année 1999 a débuté par un magnifique feu d'artifices tiré sur

la Place PRAYER.

La nuit était claire et fraîche mais toute la population s'est retrouvée ensuite devant la Mairie, illuminée par de nombreuses ampoules, placées sur les tilleuls de la rue des Fossés.

C'est dans une ambiance très sympathique que les corpatous se sont réchauffés autour d'un verre de punch (avec des saveurs d'Ile de la Réunion) et ont pu déguster des mises en bouche avant de commencer la nuit du réveillon.

Le Maire, Gérard CARDIN et les membres du Conseil Municipal remercient toutes les personnes présentes, les commerçants qui comme chaque année avaient illuminé leurs vitrines avec soin et originalité, la chorale qui malgré la fraîcheur de la soirée a chanté à pleine voix, et la Maison du Tourisme qui s'était chargée de préparer cette apéritif fort convivial.

MERCI A TOUS ET BONNE ANNEE 2000 !!!

## LE CLUB «JOYEUSES RENCONTRES»

Pour terminer l'année 1999, La Présidente Mme Mignonne PELLISSIER et les membres du club, avaient convié Mr le Maire, les conseillers et les commerçants du village à participer à l'Assemblée Générale et à l'apéritif d'honneur, offert comme chaque année.

L'Assemblée Générale s'est déroulée dans une très bonne ambiance. Mme PELLISSIER a remercié tous les merveilleux moments passés en 1999, et Mme BALMET a informé l'assistance de la bonne santé des finances.

Un nouveau bureau a été voté pour l'an 2000.

C'est avec plaisir que le Maire Gérard CARDIN, ses adjoints, les conseillers, la nouvelle receveuse des Postes et tous les membres du club ont participé à cette sympathique réception, suivie d'un repas de circonstance au restaurant des Chênets, chez Arlette.



### LE NOUVEAU BUREAU

Présidente :	Suzette GARAUD
Vice-Présidente :	Monique CHATAIN
Trésorière :	Rose-Aimée MOUSSIER
Trésorière Adjointe :	Mado CHRISTOL
Secrétaire :	Gisèle ROUX
Secrétaire Adjointe :	Marie-Louise PELLISSIER

### Les Animateurs

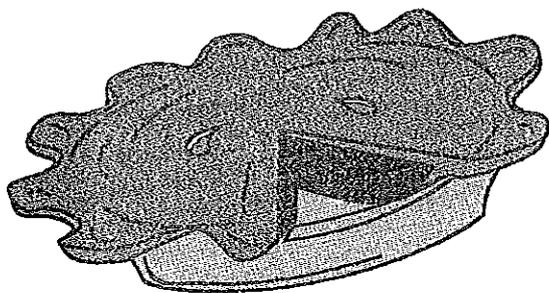
LA SALETTE :	Henriette PRA et Berthe CHARLES
PELLAFOL :	Yvette SCHALLER et Solange QUILICHINI
CÔTES DE CORPS :	André MARCOU et Rose BIAU
CORPS :	Robert GARAUD, Georges FERRARI et Mathilde MARY.



Photo parue dans le DL



*« JOYEUSES RENCONTRES »*  
*LES ROIS*



*Les membres du club ont partagé la galette et la pogne des Rois dans une ambiance gaie et sympathique. Mme PELLISSIER, Présidente, et Mme BALMET, Trésorière, ont été fêté et remercié de leur dévouement et leur travail au sein du club pendant de nombreuses années. Elles ont reçu chacune un cyclamen rose et ont été très applaudies.*

*De nombreux Rois et Reines ont été couronnés et l'après-midi s'est terminé par les chansons entonnées en chœur. Rendez-vous à tous pour les crêpes et les bugnes !*



*PETITES ANNONCES*

*LE LOTO DE L'ADMR  
DU CANTON DE CORPS*

*Il s'est déroulé dans la Salle Polyvalente de la Mairie de CORPS, le dimanche 12 Décembre.*

*Les amateurs de Loto de Corps et des environs s'étaient donné rendez-vous et de nombreux lots ont récompensé les joueurs : jambon, mini-four, cafetière, fer à repasser, peluches et des filets garnis.*

*Toutes les dames de l'ADMR avaient confectionné des tartes et des gâteaux offerts à toute l'assemblée, et cela a permis de faire une bonne recette pour l'ADMR du Canton.*

*VENDS*

*\* Tracteur RENAULT 40cv  
Type Super 6 Année 64  
Avec fourche 13 000 F  
\* Tracteur JOHN DEERE 65cv  
Type 2020 Année 71 10 000 F  
Tel : 06 84 18 14 65*

*Particulier recherche motos  
anciennes ou pièces détachées  
(même en mauvais état) pour  
plaisir de refaire marcher.  
Tel : 04 76 8117 75*

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE  
L'OBIOU DU 17 JANVIER 2000

**PRÉSENTS :** MM. ROUX, ALBRIET, GUZZO, BALMET, ARBOUET, ODDOS, PORCERO, CHAIX, GONTARD, GARAUD, FERRIÈRE.  
**EXCUSÉS :** MM. SAVIGNON, CHATAIN, MARY, FRANCOU-CARRON, CARDIN, RIVIÈRE, MARCOU.

L'Assemblée Générale de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou a eu lieu le Lundi 17 Janvier 2000.

La Présidente Gisèle ROUX remercie tous les membres du Conseil d'Administration qui étaient présents.

La réunion a débuté avec le bilan de l'année 1999.

Comme chaque année, l'association a organisé des visites commentées de CORPS en Juillet et Août.

Elle a également fait éditer le nouveau livre de Mr Jean GUEYDAN « Les Paroisses du Beaumont de St Eldrad à nos jours », qui retrace un millénaire d'histoire des 17 paroisses (13 communes du Canton de Corps et celles d'Aspres-les-Corps), en 476 pages au prix de 150 Frs (avec 15 Frs de port pour les envois).

L'association s'occupe également de recherches généalogiques.

Le photocopieur de l'association mis à disposition a généré 112 317 photocopies sur l'année. L'achat de papier à un prix plus compétitif a permis de baisser le prix des copies de 50 à 40 centimes pour la Mairie et de 60 à 50 centimes pour les associations.

Mais l'activité la plus importante reste la sortie du « PETIT CORPATUS » tous les deux mois, soit 228 journaux, 112 distribués à CORPS et 116 envoyés. Aussi, un grand merci à celles et ceux qui se dévouent. Le tarif est resté à 90 Frs pour les numéros distribués et 115 Frs pour les envois par la poste. Pour des raisons de législation, une cotisation sera incluse dans cet abonnement.

Merci à nos lecteurs et à tous les membres qui apportent leur aide lors de la mise en page et de la distribution. Un merci particulier à Mr Jean GUEYDAN, Mme Juliette ARBOUET, Mr Luc REYNIER, Mr Hervé FERRIÈRE, Mme Suzette GARAUD, pour les articles qu'ils nous font parvenir, ainsi que Mme Solange BALMET et Mlle Valérie GUZZO qui travaillent sur la mise en page et le tirage du journal.

Après le bilan financier de l'exercice 1999, présenté par Mme Marie-Luce ALBRIET, il a été question de l'année à venir. La soirée s'est terminée par une galette et un verre de cidre.

BILAN FINANCIER 1999

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
ABONNEMENTS	20 744,00	GESTETNER PHOTOCOPIES	9 382,37
PHOTOCOPIES MAIRIE	14 425,00	G E CAPITAL	28 263,80
" AUTRES	2 343,00	ASSURANCE NICOLAS	638,00
VENTES LIVRES	6 035,00	TIMBRES	2 923,90
NOTES GENEALOGIQUES	713,50	FOURNITURES BUREAU	119,34
INTERETS PARTS SOCIALES	20,40	PAPIERS	4 858,66
RESTE A ENCAISSER :		DIVERS	465,80
PHOTOCOPIES MAIRIE.....	11 730,00	ACHATS LIVRES	2 520,54
PHOTOCOPIES DIVERS.....	1 012,50		
<u>TOTAL DES RECETTES :</u>	<u>57 023,40</u>	<u>TOTAL DES DEPENSES :</u>	<u>49 172,41</u>

BALANCE POSITIVE AU 31/12/99 DE 7 850,99 FR

RESTE COMPTE SUR LIVRET.....	11 748,56 FR
RESTE CAISSE EN ESPECE.....	52,50 FR
FACTURES PHOTOCOPIES IMPAYEES	: 4 180,00 FR

## - CUISINE -

### Pogne de « taillons »

Préparation et cuisson : 1 heure 30 minutes.

Pâte à brioche : voir Pogne de courge ci-dessus.

Autres éléments : 1 kg. de pommes de terre / 5 cl. d'huile / 300 g. de poitrine salée / 100 g. d'oignons / 2 jaunes + 2 œufs entiers / 1/4 lit. de lait / 1/4 lit. de crème / 100 g. de gruyère / Sel, poivre / Muscade.

Abaissier peu épaisse la pâte à brioche dans une tourtière, réserver au frais.

Tailler la poitrine salée en lardons, faire blanchir. Emincer l'oignon.

Eplucher les pommes de terre, les tailler en dés, les laver, les égoutter, les faire sauter vivement à la poêle avec l'huile. A mi-cuisson ajouter lardons et oignons. Egoutter le tout.

Mélanger lait, crème, œufs entiers, jaunes et gruyère râpé, assaisonner. Jeter dans ce mélange pommes de terre, lardons et oignons.

Emplir la tourtière, laisser « pousser » l'ensemble 15 à 30 minutes dans un endroit « tiède ».

Cuire à four chaud (thermostat 8) pendant 30 à 35 minutes (baisser la température à mi-cuisson).



### Murçon de La Mure en brioche

Préparation et cuisson : 1 heure 20 à 30 minutes environ.

1 murçon de 500 à 600 g.

Pâte à brioche : 250 g. de farine / 125 g. de beurre / 10 g. de levure / 5 cl. d'eau / 5 g. de sel / 3 œufs + 1 pour la dorure.

Faire un levain avec 1/4 de la farine, la levure et l'eau tiède. Dans une terrine mélanger la farine, le sel et les œufs, travailler vigoureusement, adjoindre le beurre ramolli, puis ajouter le levain. Laisser pousser 30 à 45 minutes à température ambiante, rompre. Laisser reposer au frigo 2 heures minimum (il est préférable de faire la pâte à brioche la veille). Cette pâte peut se faire moins riche 100 g. de beurre, 2 œufs.

Rompre la pâte, faire une abaisse. Enlever la peau du murçon poché à l'eau, le badigeonner au jaune d'œuf, l'enrober de pâte, passer la dorure. Laisser « pousser » à température ambiante 30 à 60 minutes. Cuire à four très chaud (250° thermostat 8, 9) pendant 10 minutes, finir la cuisson à four plus doux.

### Tuiles aux noix

Préparation et cuisson : 25 minutes.

125 g. de sucre en poudre / 3 blancs d'œufs / 1 œuf entier / 25 g. de farine / 150 g. de cerneaux de noix émincés / Quelques gouttes d'extrait de vanille (rendement : 20 tuiles moyennes environ).

Mélanger intimement tous les éléments dans un saladier à l'aide d'une spatule en bois.

Beurrer une plaque à pâtisserie ou tourtière, puis la fariner, enlever l'excédent de farine en secouant bien la plaque.

Disposer des petites boules du mélange obtenu, de la valeur d'une cuillère à entremets, en les espaçant les unes des autres. Aplatir le plus possible chaque boule avec une fourchette humide. Cuire à four doux (150°, thermostat 5), surveiller attentivement la cuisson, dès la sortie du four les disposer sur un rouleau à pâtisserie, afin de leur donner une forme arrondie.

### SOLUTION DES JEUX

#### MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Dentifrice - 2. Énouer. Col - 3. Saut. Édile - 4. Omettre. Lé - 5. Ló. Irénée - 6. Aux. Urus - 7. Trépied. Ru - 8. Ienissei - 9. OO. Terre - 10. Nonne. Sent.

Verticalement : I. Désolation - II. Énamouré - III. Noué. Xénon - IV. Tutti. Pion - V. Ie. Trois - VI. Frère. Est - VII. Dénudées - VIII. Ici. Er. Ire - IX. Colleur. RN - X. Élée. Sujet.

H	A	B	I	T	A	N	T	E	G	A	Y	E
A	R	A	G	O	N	A	C	T	A	I	C	
R	A	T	U	R	E	E	O	U	R	L	E	R
P	I	T	E	S	A	G	A	R	I	C	T	A
I	R	E	S	N	O	B	S	O	D	I	N	
S	E	U	L	E	T	R	E	U	N	I	R	
T	R	O	B	I	N	E	T	S	V	A	N	
E	H	C	I	R	A	G	E	C	A	G	E	
A	V	A	L	T	E	E	N	A	G	E	R	
H	U	I	L	E	R	I	E	O	N	U	F	
A	T	R	E	H	O	S	P	I	C	E	S	
R	A	I	S	O	N	A	R	A	R	A	T	
P	I	L	L	E	S	E	D	A	N	L	E	
O	N	E	T	A	N	A	U	S	E	E	S	
N	E	W	S	S	T	A	N	D	N	E	T	

### - PEDICURE -

La pédicure sera présente  
Salle de la Mairie

**Le Jeudi 10 FEVRIER**

Vous pouvez vous inscrire  
A la Mairie 04 76 30 00 31  
ou Au Cliché 04 76 30 05 99

# Raquettes de l'hiver

*La raquette devient une star de la randonnée hivernale. Nous avons sélectionné pour vous dix itinéraires alpins pour vous permettre d'aller goûter la neige au doux rythme de la marche. Du facile et du plus délicat, pour apprendre ou confirmer sa passion. Tous les itinéraires ont été parcourus par notre testeur terrain. A vous de jouer !*

Texte et photos  
Christophe Woronkovic

**C**ette activité, accessible à tous et peu coûteuse pour débiter, a touché un public de randonneurs non-skieurs pour qui l'hiver était synonyme "d'hibernation". De même que, toutes les personnes se rendant en station et ne pratiquant pas le ski, peuvent maintenant avoir une activité sportive durant leur séjour.

De par leur faible poids et encombrement sur le sac à dos, les raquettes permettent de parcourir la montagne dès la première chute jusqu'en début d'été pour les itinéraires d'altitude. Pour le raquetteur passionné, la saison commence à la mi-novembre et finit mi-juin !

Les alpinistes et les surfeurs utilisent de plus en plus les modèles techniques dans leurs marches d'approche en terrain parfois difficile.

Certains skieurs de randonnée commencent à s'intéresser à la raquette. En effet, lorsqu'il n'y a pas de sous-couche ou que les conditions sont très mauvaises, on peut tout de même "sortir" sur des objectifs faciles. Néanmoins, beaucoup de skieurs de randonnée ont encore une attitude de supériorité vis-à-vis des raquetteurs et n'acceptent guère d'être doublés à la montée. Un peu de modestie, chacun ayant sa place en montagne.

## L'apprentissage de la montagne hivernale est long ...

Ce développement rapide et spectaculaire ne doit pas faire oublier que cette activité

se déroule dans un environnement qui peut devenir hostile (risques d'avalanche, froid, changement de temps rapide, itinéraires faciles en été mais dangereux en hiver, etc.). Le fait que beaucoup de pratiquants sont des randonneurs estivaux souvent sans expérience de la neige, amène ces personnes à prendre des risques sans nécessairement en être conscients. L'apprentissage de la montagne en hiver est long et n'est jamais terminé, il faut donc rester humble et prudent, se renseigner sur les conditions, choisir un itinéraire adapté aux circonstances et avoir un équipement adéquat. Pratiquée dans ces conditions, la randonnée à raquette permet de connaître la montagne sous un aspect et une ambiance bien différents de



FRANCK ODDOLX

ceux de l'été. La sélection de ces dix randonnées s'est faite dans le souci de sortir des classiques archi-connues et fréquentées telles le Charmant Som (Chartreuse), le Moucherotte (Vercors) où le Sommet Bucher (Queyras). Certains massifs ont été oubliés arbitrairement mais il faut faire des choix pas toujours faciles. De la randonnée la plus facile (l'Ecoutoux) à la plus difficile (Brèche de la Meije), chacun trouvera son bonheur et c'est là l'essentiel...

## Petit guide de la bonne conduite

*Quand l'itinéraire parcouru utilise des pistes ou des sentiers, éviter de les couper surtout en forêt.*

*En faisant cela, c'est déranger les animaux qui en hiver, ont besoin de toute leur énergie pour résister au froid.*

*Laisser propres et portes fermées les cabanes où vous aurez éventuellement "cassé la croûte".*

*Longer les pistes de ski de fond et de ski alpin si vous faites une randonnée à proximité d'une station.*

*Ne pas marcher dans les traces de montée*

*des skieurs de rando même s'il n'y a pas de traces de raquettes ;*

*il faut faire la sienne. Cela évite les conflits comme c'est parfois le cas sur certaines randonnées fréquentées par raquetteurs et skieurs.*



**Le KUKLOS, club de montagne de Corps vous offre la possibilité de louer des raquettes à neige pour vos randonnées dans la région.**

**Cette location se fait à la maison du tourisme de Corps, le meilleur accueil vous sera réservé.**

**Avantage majeur de la raquette :**  
marcher en montagne l'hiver devient accessible au plus grand nombre, sur les terrains les plus variés.

# Technique

*L'équipement pour la raquette comporte de nombreux éléments communs avec celui de la montagne dite classique. Mais attention, l'évolution en hiver change les données.*

*Passage en revue de tout le nécessaire du raquetteur accompli... et prudent !*

## Technique

Rien de plus facile que la marche à raquettes dites-vous. Tout à fait d'accord mais si en terrain plat ou peu vallonné il n'y a pas de technique particulière à acquérir, il en est autrement dès que l'on aborde des pentes plus raides. Il est nécessaire de prendre en compte des notions de placements des raquettes, d'appuis des bâtons, de position du corps et de coordonner le tout en fonction de la qualité de la neige.

En terrain plat, c'est presque comme marcher sans raquette. Les raquettes actuelles, de par leur forme, ne nécessitent pas d'écartier les pieds plus que nature comme on le voit assez souvent. On lève seulement un peu plus les genoux. Marcher raquettes à plat en transférant bien son poids sur le pied d'appui et en rythmant la cadence avec les bâtons.

Pour les montées en pente moyenne, il faut prendre un rythme plus lent, bien marquer ses pas par un appui fort et toujours rester le corps droit. Selon la qualité de la neige et sa technique, la montée se fait soit par de courtes traversées (pas toujours confortable), soit face à la pente en "canard",

(efficace mais violent). Les bâtons deviennent vraiment importants.

Pour les montées en pente raide, la technique est identique mais demande une coordination parfaite de tous les mouvements, l'équilibre étant plus délicat. Il faut souvent tailler des marches et de ce fait, la progression est plus lente. Bien tasser la neige à chaque pas afin de bénéficier d'une bonne stabilité. L'apport des bâtons est capital.

En cas de neige dure, les crampons disposés sous les raquettes techniques sont d'une réelle utilité. Méfiance néanmoins, il faut être sûr de sa technique et ils ne remplacent pas une paire de crampons sous les chaussures.

Pour la descente, le plus important c'est de le faire face à la pente. C'est un gage d'efficacité et de sécurité car on contrôle sa descente. Selon la raideur de la pente, on descend en marchant, en courant, en pas glissé ou en ramasse mais toujours en étant dynamique pour maîtriser la situation. De toute manière, le style est souvent dicté par la qualité de la neige.

Pour conclure, nous dirons que seule la pratique en toutes neiges et en tous terrains permet de trouver le geste adapté à la circonstance et qu'ensuite, tout est possible même les sauts, ou presque.

## Panoplie du parfait raquetteur

La plupart des gens effectuent des sorties à la journée, pour cela, un sac à dos de 30 à 50 litres est nécessaire.

- couverture de survie
- petit morceau de matelas mousse pour s'asseoir isolé du froid
- un grand sac poubelle pour doubler le sac en cas d'intempéries
- des vivres
- un thermos
- une gourde ou un système d'hydratation rapide. On peut aussi avoir une petite gourde dans une housse fixée à la ceinture du sac.
- une pharmacie
- du fil de fer, de la cordelette ou de la sangle pour réparer une raquette cassée
- une paire de gants ou de mouffles de rechange
- un passe-montagne
- une doudoune légère (très agréable à l'arrêt)
- une pelle à neige
- une sonde à avalanche
- crampons, piolet, corde pour les itinéraires techniques
- bougie, allume-feu, briquet, sifflet
- carte, boussole, altimètre

### A porter sur soi et à moduler selon les conditions :

- chaussures de randonnées ou de montagne suffisamment imperméables sinon rajouter des surbottes qui les enveloppent et garantissent étanchéité et chaleur conservée.

### Pour les randos en haute montagne ou plus techniques on

#### peut utiliser :

- coques plastiques
- guêtres
- pantalon de montagne ou ensemble sous-pantalon/sur-pantalon
- sous-vêtements respirants
- veste en fourrure polaire
- veste coupe-vent respirante
- gants légers
- casquette, bonnet ou serre-tête
- lunettes
- ARVA (branché !)

En ce qui concerne l'ARVA, il faut savoir que peu de raquetteurs en ont et c'est un tort. Sur des randonnées courtes et faciles, on peut s'en passer (même si le risque zéro n'existe pas) mais dès que l'on se risque

dans des secteurs plus difficiles et sauvages, mieux vaut l'avoir. L'ARVA est inutile si vous n'avez ni pelle ni sonde dans le sac. La pelle peut également servir en cas de bivouac forcé, pour dégager une entrée de cabane, etc.

## Spécial raquettes

Devant l'engouement suscité par la raquette, les fabricants proposent maintenant plus d'une quarantaine de modèles où il peut parfois être difficile de faire un choix. Il faut savoir qu'il y a trois types de raquettes, ensuite le choix se fait sur des détails.

- Les raquettes de petite randonnée et d'initiation : dimensions généreuses avec une grande portance, destinées à des terrains plats et peu inclinés. La fixation est souvent en caoutchouc ou avec une lanière.
- Les raquettes de randonnée : bonne surface de portance et équipées de plaques de fixation maintenant toute la chaussure dans l'axe de la raquette. La fixation se fait par un système de sangles, elles sont pourvues de crampons et de cales de montée.
- Les raquettes techniques : le cadre peut être plus étroit que les précédentes pour une meilleure accroche. La fixation par plaque est équipée de fixations automatiques comme pour les crampons. Elles sont donc réservées à des chaussures à semelle débordante. La fixation peut également être de type surf. Cales de montée et crampons conséquents complètent l'ensemble qui permet d'affronter des pentes plus raides.

**La raquette polyvalente n'existe toujours pas. Choisissez votre modèle en fonction du terrain, puis de votre niveau.**

**L**a météo, les avalanches et se perdre sont les risques les plus relevés. Plus la personne est expérimentée, plus elle est équipée surtout si elle évolue sans encadrement. Au regard de chiffres

, il se confirme qu'une majorité de raquetteurs connaît peu ou pas la montagne hivernale et considère cette activité plutôt comme un loisir que comme un sport avec des risques. C'est donc cette population qu'il faut "éduquer" afin d'éviter des accidents.

Belvédère sur l'Obiou

# Tête de la Garde

1 769 m ● Devoluy – Hautes-Alpes

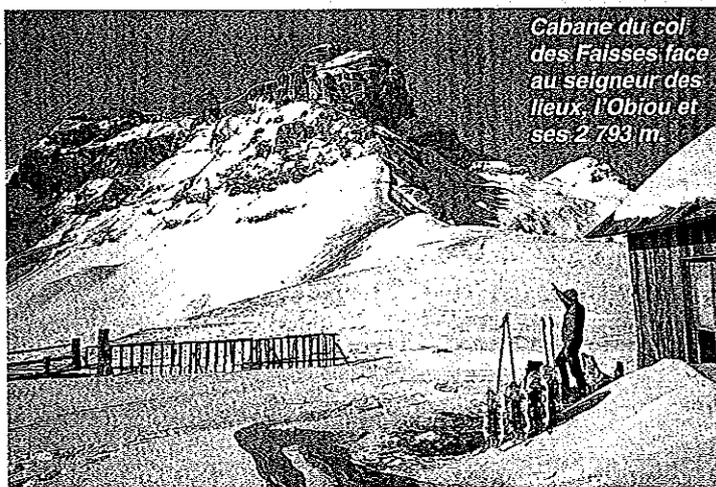


A la sortie de la forêt de la Sambblue, non loin du col des Falsses. En toile de fond, le Thabor (Matheysin !)

## ITINÉRAIRE

● Depuis l'église des Payas, prendre à gauche une petite route qui aboutit à un réservoir. Prendre le chemin de gauche, balisé rouge et vert, qui devient sentier et oblique à gauche. Ce sentier, peu marqué parfois, grimpe dans la forêt. A un embranchement (1 260 m), prendre à droite pour rejoindre une piste forestière. Suivre juste en face un chemin qui conduit au col de la Sambblue (1 474 m). Emprunter alors une piste forestière à flanc qui sort de la forêt et arrive dans la combe de la Fontaine. Remonter celle-ci par des pentes faciles jusqu'au col des Falsses (1 699 m - cabane ouverte). De là, gagner à vue le sommet de la Tête de la Garde souvent déneigé par le vent.

● Pour la descente, suivre la crête de la Sambblue dénudée au départ, puis arriver en forêt



Cabane du col des Falsses face au seigneur des lieux, l'Obiou et ses 2 793 m.

pour rejoindre une piste forestière qui plonge sur le col de la Sambblue. Reprendre ici l'itinéraire de montée.

## POUR S'Y RENDRE :

Par la RN 85 gagner Corps, descendre au barrage du Sautet et rejoindre le hameau des Payas (926 m) sur la commune de Pellafol par la D 537.

Se garer devant l'église.

DURÉE : 3 h pour la montée et

2 h pour la descente pour 843 m de dénivellée.

**LE BON PLAN :** Située à l'entrée du Dévoluy, la Tête de la Garde est un très beau belvédère sur l'Obiou. Les vastes alpages du col des Falsses sont magnifiques à parcourir.

Avec un équipement adéquat (duvet, tapis, réchaud), bivouaquer à la cabane peut être sympa.

Randonnée sans difficulté à effectuer avec un bon enneigement. Le sentier n'est pas toujours facile à suivre dans la forêt. Le départ se situant assez bas et le massif rarement très enneigé, ne pas effectuer cette randonnée trop tard en saison si on veut bénéficier d'un bon enneigement. La poudreuse est souvent de la partie vers le col de la Sambblue.

CARTE : TOP 25 N° 3 337 OT

Sur les hauts plateaux

# Croix du Lautaret

1 951 m ● Trièves - Drôme



*Pente finale avant le sommet de la Croix du Lautaret, première partie d'un versant que vous pourrez boucler en 6 heures.*

## ITINÉRAIRE

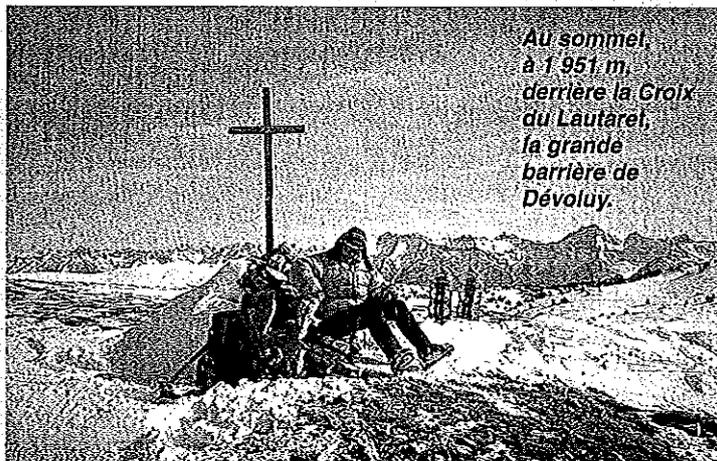
● Du parking, suivre une piste montant en larges lacets en direction des bergeries de Tussac. Vers 1 600 m, elle pénètre sur le plateau et arrive peu après aux bergeries. De là, prendre à droite (nord) un chemin qui rentre dans la forêt. Il en sort plus loin pour remonter une combe dominée à droite par le Rancou. On rejoint ainsi des immensités peu inclinées. Tirer à droite (nord-est) à vue dans des pentes moyennes faiblement boisées pour atteindre la Croix du Lautaret.

● Pour descendre, soit par le même itinéraire, soit plus intéressant, sur la vallée de Combeau. Pour cela, descendre dans la plaine du Tisserand d'où on peut gravir le sommet de la Montagnette (1 972 m). Contourner ce sommet par la gauche puis prendre à droite en passant entre deux buttes et

gagner à flanc le pas de la Coche. Une descente raide, souvent en poudreuse, permet de rejoindre le vallon de Combeau. Suivre alors la piste jusqu'à l'auberge de Combeau. D'ici, soit à pieds sur la route déneigée, soit en auto-stop, soit en ayant prévu un second véhicule, revenir au parking.

**POUR S'Y RENDRE :** Par le col de Grimone ou Chatillon en Diols, se rendre au village de Benevise. Suivre ensuite la route de Combeau et se garer sur un parking au départ de la piste de Tussac (indiqué sur un rocher - 1 080 m).

**DURÉE - DIFFICULTÉ :** 3 h 30 jusqu'au sommet et 2 h 30 pour le retour par le même itinéraire. Pour le circuit, compter 2 h jusqu'à l'auberge de Combeau et rajouter 30 mn pour l'ascension de la Montagnette.



*Au sommet, à 1 951 m, derrière la Croix du Lautaret, la grande barrière de Dévoluy.*

*Randonnée longue sans difficulté technique mais à effectuer par beau temps. Les hauts plateaux sont l'endroit idéal pour s'égarer vu leurs reliefs.*

**LE BON PLAN :** La beauté sauvage et l'impression de solitude des hauts plateaux, ainsi qu'une neige souvent

*poudreuse feront de cette randonnée un souvenir somptueux. Réalisée en circuit, elle n'en sera que plus belle et intéressante. Il est possible de prolonger le plaisir en dormant aux refuges des Chaumailoux ou de l'Essaure. Dans ce cas, prévoir duvet, tapis et réchaud.*  
**CARTE :** TOP 25 N° 3 237 OT

# CAHIER DU JOUR

## CARNET ROSE

*C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :*

- LAETITIA** Fille de Patricia et André CELSE,  
Petite-fille de Arlette CELSE.
- LAURENT** Fils de Marc et Geneviève POPIEL, sœur de Agnès.
- COLINE** Fille de Michel COSTA et Brigitte GAILLARD,  
Petite-fille de Yvonne COSTA.
- LAURE** Fille de Patricia et Roger TEMPLIER, sœur de Marine (née le 1<sup>er</sup> Janvier).
- MATHIEU** Fils de Ingrid et Nicolas GUEYDAN,  
Petit-fils de Noëlle et André GUEYDAN,  
Arrière petit-fils de Marie-Jeanne GUEYDAN.

*Rectificatif*

- CLEMENT** Fils de Karine et Thierry BARNEOUD,  
Petit-fils de Marc et Dany ANDRIEUX, Jean et Yvette BARNEOUD,  
Arrière petit-fils de Mr et Mme Léon MARY,  
et de Mr et Mme Raymond BARNEOUD.

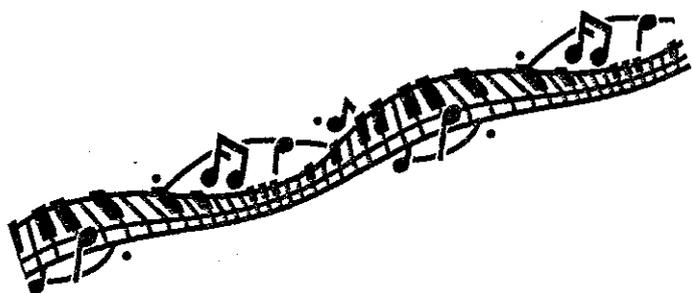
*Sincères félicitations aux parents, grands-parents et arrières grands-parents, et meilleurs voeux aux bébés.*

## CARNET DE DEUIL

*Nous avons appris avec tristesse le décès de :*

- Marc PEROT** Epoux de Aline PEROT,  
Père et beau-père de Michel et Marie-Jeanne PEROT,  
Et grand-père de Marina, Estelle et Laëtitia.
- Paul GALVAIN** De Pellafol.
- Fernande LAURENT** Du Vieux Pellafol.
- Olga TRAMBOUZE** Sœur de Mathilde MARY, Madeleine et Léon NANTO,  
Belle-sœur de Emile PORCERO et de Marie-Jeanne GUEYDAN.
- Marie-Louise LAY** De Pellafol.

*Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.*



*Chanter*

*Chanter  
Avoir mal, avoir peur mais chanter,  
A l'heure de sa dernière heure,  
Chanter, l'amour, le chagrin, la tendresse,  
Les fleurs qui naissent, les nuits d'été,  
Chanter,  
Avoir peur, avoir mal, mais chanter,  
La tête dans les étoiles,  
Chanter,  
La joie et la fureur de vivre en équilibre,  
En liberté,  
Chanter ...*



### VOTRE COIFFEUR A DOMICILE

A partir du 1<sup>er</sup> MARS

Vous pourrez vous faire coiffer chez vous par

**Jean-Baptiste GEISSER**

Rue de la République 38970 CORPS

Pour vos rendez-vous Tel : 04 76 30 08 55

## PAROISSE ST PIERRE- JULIEN EVMARD

### HORAIRE DES MESSES

#### Sous-secteur pastoral de CORPS

Dimanche 6 Février :  
11H. CORPS. Messe des Familles.

Dimanche 13 Février :  
9H. LA SALLE EN BEAUMONT

Dimanche 20 Février :  
11H. CORPS

Dimanche 27 Février :  
9H. PELLAFOL

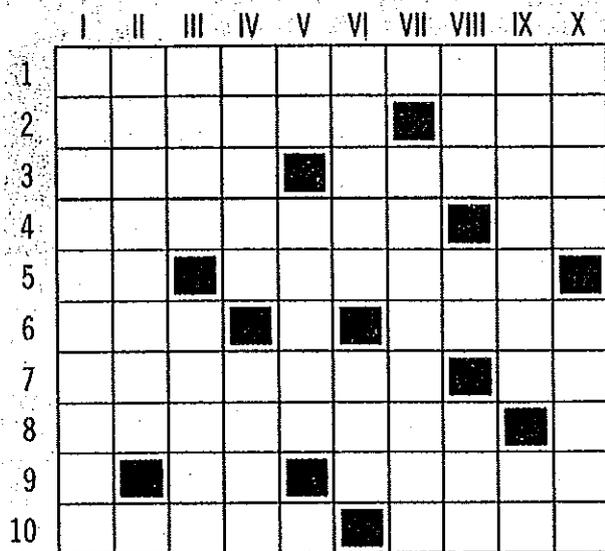
Dimanche 5 Mars :  
11H. LA SALLE EN BEAUMONT  
Messe des Familles.

Dimanche 12 Mars :  
9H. LA SALLE EN BEAUMONT

Dimanche 19 Mars :  
11H. CORPS

Dimanche 26 Mars :  
9H. PELLAFOL

# MOTS CROISES



**Horizontalement :** 1. On rit jaune quand il fait défaut. 2. Traiter après dégraissage. Port dans les Pyrénées. 3. Passage à vide. S'il n'est pas premier, il peut encore être adjoint. 4. Ne pas comprendre. Laize. 5. Saint

régional. Il nourrit des lions à Lyon. 6. Est contracté. Vieilles bêtes. 7. Siège de certaines vaticinations. N'a qu'une petite descente. 8. Il finit dans la mer de Kara. 9. Deux fois rien. Promise pour les utopistes. 10. A quitté le monde. Renifle peut être.

**Verticalement :** I. La peine maximum. II. Mordu ou tout au moins pincé. III. Victime de courbatures. N'existe pas sur terre. IV. Tous des Italiens. Il reste à l'étude. V. Lettres d'injures. Suit le premier pair de France. VI. Fils à papa. N'a donc pas disparu. VII. Sans effets. VIII. Toujours à l'endroit même à l'envers. Parcelle de terre. Elle s'emparait de particuliers et les emportait. IX. Un type très attachant. Elles s'arrêtent aux frontières. X. Cité de philosophes. Homme d'état.

## SOLUTION DES JEUX

# MOTS CASES

## PAGE CUISINE

**Mots de 8 lettres :** abrégées - anéantir - corsetée - divaguer - habitant - harpiste - hautaine - hospices - huilerie - robinets - teen-ager.

**7 lettres :** batteur - cancons - étirage - nations - nausées - noiraud - raturée.

**6 lettres :** agaric - Aragon - araire - Ararat - cirage - garçon - harpon - locale - ourler - réunir - sébile - seulet.

**5 lettres :** actai - écran - égayé - padan - pillé - salée - Sedan - snobs - stand - viril.

**4 lettres :** âtre - aval - cage - étui - igue - nerf - news - Odin - pite - test.

**3 lettres :** ail - ego - ENA - éta - ire - lès - net - ONU - rai - rhô - set - son - Tor - van.

**2 lettres :** as - eh - en - le - on - ta - ta - us.

